

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2224

11 septembre 2013

SOMMAIRE

ESCF Soparfi C S.à r.l.	106711	HTV Invest	106715
Espirito Santo International S.A.	106706	Hypericum S.à r.l.	106708
Euroleague Commercial Assets S.A.	106716	I.F.P.S. International Fall Protection Sys- tems s.à r.l.	106709
FAB 4 S.à r.l.	106706	Immobielière Orion S.A.	106714
Fair Trade S.A.	106706	Immosecure	106714
FAMSA Investment S.à r.l.	106707	Imprenex Luxembourg S.A.	106709
Fareva	106707	Infinity Style S.A.	106710
Fenestratus S.A.	106707	Information Business Integration A.G. ..	106752
Fibaco S.A.	106707	Ingenia Lux Sicav	106718
Finesti S.A.	106708	Inpeco Group S.A.	106710
Fire and Ice Invest SA/SPF	106706	Interbasic Holding S.A.	106711
Geoyoung Investment Parallel Holdings S.à r.l.	106708	ISTC S.A.	106710
Global Hotel Development Holding S.A. SPF	106709	Jade Immo S. à r. l.	106712
Global Project Development S.A.	106706	Jerrytravel	106713
Goldman Sachs Shandong Retail Holdings S.à r.l.	106709	Jetion Solar Project Ltd.	106711
Goldman Sachs Shandong Retail Invest- ment S.à r.l.	106710	Jorit S.A. SPF	106712
Gomes Granit S.à r.l.	106712	JW Aurum Series J (LUX) S.à r.l.	106713
Goodyear	106707	Katoen Natie International S.A.	106714
Grand Hotel Verwaltung S.A.	106708	Kerrera Isle S.à r.l.	106710
GSCP VI Windmill Holding 1 S.à r.l.	106714	Kira S.A.	106723
GSCP VI Windmill Holding 2 S.à r.l.	106715	KKR AT Luxco S.à r.l.	106719
GS NoahPIA Investment S.à r.l.	106713	Koch Financing Luxembourg S.à r.l.	106714
Hameur S.C.A.	106712	L.D.M. S.A.	106715
Hanna Lux S.A.	106713	Luleo S.A.	106715
Harmony Fund	106709	Matijal Conseil	106736
H.C.L. Luxembourg s.à r.l.	106708	Mimabruyn S.à r.l.	106728
H.C.L. Luxembourg s.à r.l.	106752	Mobile Media Group S.A.	106734
H.C.L. Luxembourg s.à r.l.	106715	MO Investments S.A.	106731
Helix Offshore International S. à r.l.	106711	Multi Consulting Foreign Development S.A.	106728
Hermalux S.à r.l.	106752	NBIM Nerva S.à r.l.	106737
Hideki S.à r.l.	106712	Outlet Site Holdings S.à r.l.	106747
		Outlet Site JV S.à r.l.	106739

Espirito Santo International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 21-25, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 13.091.

Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 juillet 2013.

SG AUDIT SARL

Référence de publication: 2013101369/11.

(130123428) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2013.

Fire and Ice Invest SA/SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 16A, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 44.479.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012, ainsi que les informations et documents annexes, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013101381/10.

(130123665) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2013.

FAB 4 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2423 Luxembourg, 21, rue de Pont-Rémy.

R.C.S. Luxembourg B 168.571.

Les comptes annuels au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19/07/2013.

G.T. Experts Comptables S.À.R.L.

Luxembourg

Référence de publication: 2013101384/12.

(130123310) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2013.

Fair Trade S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1251 Luxembourg, 13, avenue du Bois.

R.C.S. Luxembourg B 147.016.

Les comptes annuels clos au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013101385/10.

(130123719) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2013.

Global Project Development S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-1537 Luxembourg, 3, rue des Foyers.

R.C.S. Luxembourg B 71.885.

Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fiduciaire Comptable B + C S.à.r.l.

Luxembourg

Référence de publication: 2013101446/11.

(130122804) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2013.

FAMSA Investment S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 111.544.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 juillet 2013.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2013101389/12.

(130122979) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2013.

Fareva, Société Anonyme.

Siège social: L-1249 Luxembourg, 4-6, rue du Fort Bourbon.

R.C.S. Luxembourg B 103.127.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg.

Référence de publication: 2013101390/10.

(130122739) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2013.

Fenstratus S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2138 Luxembourg, 24, rue Saint Mathieu.

R.C.S. Luxembourg B 131.100.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013101393/10.

(130123407) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2013.

Fibaco S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance.

R.C.S. Luxembourg B 22.178.

Les comptes annuels au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013101394/10.

(130123342) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2013.

Goodyear, Société Anonyme.

Siège social: L-7740 Colmar-Berg, avenue Gordon Smith.

R.C.S. Luxembourg B 4.441.

Les comptes annuels au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Colmar-Berg, le 26 juin 2013

Pour la société

Signatures

Référence de publication: 2013101452/12.

(130122897) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2013.

Finesti S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 11, avenue de la Porte-Neuve.
R.C.S. Luxembourg B 50.864.

Le Bilan au 31 décembre 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 mai 2013.

Maurice Bauer.

Référence de publication: 2013101399/10.

(130122838) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2013.

Geoyoung Investment Parallel Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 20.000,00.

Siège social: L-1536 Luxembourg, 2, rue du Fossé.
R.C.S. Luxembourg B 132.331.

Constituée par devant Me Paul Frieders, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 23 Août 2007, acte publié au
Mémorial C no 2524

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Geoyoung Investment Parallel Holdings S.à r.l.

Marielle Stijger

Gérant

Référence de publication: 2013101421/14.

(130123390) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2013.

Grand Hotel Verwaltung S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons Malades.
R.C.S. Luxembourg B 65.989.

Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 mai 2013.

SG AUDIT SARL

Référence de publication: 2013101454/11.

(130122910) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2013.

Hypericum S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, rue Gabriel Lippmann.
R.C.S. Luxembourg B 99.626.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013101491/9.

(130123118) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2013.

H.C.L. Luxembourg s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 300, route de Longwy.
R.C.S. Luxembourg B 58.292.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013101464/10.

(130123682) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2013.

Goldman Sachs Shandong Retail Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 20.000,00.

Siège social: L-1536 Luxembourg, 2, rue du Fossé.
R.C.S. Luxembourg B 162.310.

Constituée par devant Me Carlo Wersandt, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 13 juillet 2011, acte publié au Mémorial C no 2304

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Goldman Sachs Shandong Retail Holdings S.à r.l.
Marielle Stijger
Gérant

Référence de publication: 2013101425/14.

(130123393) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2013.

Global Hotel Development Holding S.A. SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-8041 Strassen, 80, rue des Romains.
R.C.S. Luxembourg B 10.603.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013101445/10.

(130122972) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2013.

I.F.P.S. International Fall Protection Systems s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8399 Windhof (Koerich), 11, rue des Trois Cantons.
R.C.S. Luxembourg B 146.186.

Le Bilan au 31 décembre 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013101492/9.

(130123004) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2013.

Imprenex Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 133.155.

Les comptes annuels au 31-12-2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013101504/9.

(130123475) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2013.

Harmony Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1616 Luxembourg, 28-32, place de la Gare.
R.C.S. Luxembourg B 61.871.

Extrait de la résolution prise lors du conseil d'administration tenu le 15 juillet 2013

Changement d'adresse du siège social de la Société Le Conseil d'Administration décide de changer, avec effet immédiat, l'adresse du siège social de la Société et de transférer ses activités du 16, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg au 28-32, Place de la gare, L-1616 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013101469/12.

(130123022) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2013.

Goldman Sachs Shandong Retail Investment S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: USD 20.000,00.**

Siège social: L-1536 Luxembourg, 2, rue du Fossé.
R.C.S. Luxembourg B 162.274.

Constituée par devant Me Carlo Wersandt, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 13 Juillet 2011, acte publié au Mémorial C no 2135

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Goldman Sachs Shandong Retail Investment S.à r.l.
Marielle Stijger
Gérant

Référence de publication: 2013101426/14.

(130123392) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2013.

Infinity Style S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4751 Pétange, 165A, route de Longwy.
R.C.S. Luxembourg B 84.095.

Les comptes annuels au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013101505/10.

(130123516) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2013.

Inpeco Group S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.
R.C.S. Luxembourg B 127.821.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013101508/9.

(130123308) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2013.

ISTC S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 30, Grand-rue.
R.C.S. Luxembourg B 106.295.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013101513/9.

(130122934) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2013.

Kerrera Isle S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 1.247.700,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 97.274.

Afin de bénéficier de l'exemption de l'obligation d'établir des comptes consolidés et un rapport consolidé de gestion, prévue par l'article 316 de la loi sur les sociétés commerciales, les comptes consolidés au 31 décembre 2012 de sa société mère, MacLean-Fogg Company, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 17 juillet 2013.

Référence de publication: 2013101525/12.

(130122745) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2013.

Interbasic Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1746 Luxembourg, 2, rue J. Hackin.

R.C.S. Luxembourg B 11.340.

Le Bilan et l'affectation du résultat au 21 juin 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 juillet 2013.

Interbasic Holding S.A.

Mutua (Luxembourg) S.A.

Proxyholder

Référence de publication: 2013101510/14.

(130123269) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2013.

ESCF Soparfi C S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 22.647.400,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 26-28, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 155.609.

EXTRAIT

Il résulte des décisions prises par le gérant unique en date du 26 juin 2013 que:

- Le siège social de la société a été transféré du 40, Avenue Monterey, L-2163 Luxembourg au 26-28, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, avec effet au 1^{er} juillet 2013.

Luxembourg, le 17 juillet 2013.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2013101364/15.

(130123210) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2013.

Jetion Solar Project Ltd., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 109, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 140.202.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013101515/9.

(130123263) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2013.

Helix Offshore International S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 171.487.

Extrait des résolutions prises par l'associée unique en date du 14 mai 2013

1. M. Lloyd A. HAJDIK a démissionné de son mandat de gérant de classe A avec effet au 29 avril 2013.

2. Avec effet au 29 avril 2013, M. Anthony TRIPODO, administrateur de sociétés, né à New York (Etats-Unis d'Amérique), le 9 octobre 1952, demeurant professionnellement à TX 77060 Houston (Etats-Unis d'Amérique), 400, North Sam Houston Parkway East, Suite 400, a été nommé comme gérant de classe A pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 18 juillet 2013.

Pour extrait sincère et conforme

Pour Helix Offshore International S. à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2013101470/16.

(130122873) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2013.

Jade Immo S. à r. l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1638 Senningerberg, 94, rue du Golf.

R.C.S. Luxembourg B 155.910.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013101516/9.

(130122737) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2013.

Jorit S.A. SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-8041 Strassen, 80, rue des Romains.

R.C.S. Luxembourg B 155.614.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013101521/9.

(130122968) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2013.

Gomes Granit S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4755 Pétange, 37, rue de Linger.

R.C.S. Luxembourg B 76.167.

SIÈGE SOCIAL:

Le siège social de la société est transféré avec effet immédiat à l'adresse suivante:

37 rue de Linger

L-4755 PETANGE

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Itzig, le 18 juillet 2013.

Pour extrait conforme et sincère

Référence de publication: 2013101450/14.

(130122887) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2013.

Hameur S.C.A, Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-2412 Howald, 40, Rangwee.

R.C.S. Luxembourg B 57.360.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Mandataire

Référence de publication: 2013101475/11.

(130123215) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2013.

Hideki S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 156.583.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2013101480/11.

(130122788) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2013.

GS NoahPIA Investment S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 20.000,00.

Siège social: L-1536 Luxembourg, 2, rue du Fossé.
R.C.S. Luxembourg B 162.911.

Constituée par devant Me Carlo Wersandt, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 5 août 2011, acte publié au Mémorial C no 2515

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

GS NoahPIA Investment S.à r.l.
Marielle Stijger
Gérant

Référence de publication: 2013101457/14.

(130123388) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2013.

Hanna Lux S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 31.000,00.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 681, rue de Neudorf.
R.C.S. Luxembourg B 163.880.

Extrait du procès verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires tenue en date du 28 juin 2013

L'Assemblée Générale décide avec effet immédiat de transférer le siège social de la société du 55-57, avenue Pasteur à L-2311 Luxembourg au 681, rue de Neudorf à L-2220 Luxembourg.

L'Assemblée Générale constate le changement d'adresse du commissaire aux comptes:

- MGI FISOGEST S.à r.l. sise 681, rue de Neudorf à L-2220 Luxembourg

Référence de publication: 2013101476/13.

(130123259) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2013.

JW Aurum Series J (LUX) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 43, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 170.366.

Les comptes annuels au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013101522/9.

(130123708) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2013.

Jerrytravel, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4940 Bascharage, 4, ZAE Robert Steichen, rue Laangwiss.
R.C.S. Luxembourg B 144.739.

Lors de l'assemblée générale ordinaire du 4 juin 2012, les décisions suivantes sont prises à l'unanimité:

1) Les mandats de gérant sont renouveler pour une durée de 6 ans et se termineront lors l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2018:

- Monsieur Gérard GEIMER, ZAE Robert Steichen, rue Laangwiss, 4 à L-4940 Bascharage
- Monsieur Jos SALES, ZAE Robert Steichen, rue Laangwiss, 4 à L-4940 Bascharage

2) Est nommée réviseur d'entreprises la société BDO AUDIT SA, inscrite au RCSL sous le n° B147570, 2 Avenue Charles de Gaulle à L - 1653 Luxembourg (ex-Compagnie Fiduciaire, RCSL n° B71178) jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en l'année 2013

3) L'adresse du siège social est modifiée en: ZAE Robert Steichen, 4 rue Laangwiss à L-4940 Bascharage.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Bascharage, le 18 juillet 2013.

Référence de publication: 2013101519/18.

(130122954) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2013.

Koch Financing Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 20, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 149.852.

Les comptes annuels au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013101526/9.

(130123690) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2013.

Katoen Natie International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1911 Luxembourg, 9, rue du Laboratoire.
R.C.S. Luxembourg B 57.367.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013101529/9.

(130123517) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2013.

GSCP VI Windmill Holding 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 25.000,00.

Siège social: L-1536 Luxembourg, 2, rue du Fossé.
R.C.S. Luxembourg B 126.173.

Constituée par devant Me Paul Bettingen, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 21 mars 2007, acte publiée au Mémorial C no 1108

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

GSCP VI Windmill Holding 1 S.à r.l.

Marielle Stijger

Gérant

Référence de publication: 2013101458/14.

(130123425) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2013.

Immobilière Orion S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.
R.C.S. Luxembourg B 93.725.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Un administrateur

Référence de publication: 2013101501/11.

(130122849) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2013.

Immosecure, Société Anonyme.

Siège social: L-7526 Mersch, 5, allée John W. Leonard.
R.C.S. Luxembourg B 136.881.

A l'attention du Conseil d'Administration

Par la présente, je vous informe de ma démission du poste d'administrateur auprès de votre société, et ce avec effet à ce jour.

Malmedy, le 1^{er} décembre 2009.

Véronique FINK.

Référence de publication: 2013101503/11.

(130123276) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2013.

GSCP VI Windmill Holding 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: USD 25.000,00.**

Siège social: L-1536 Luxembourg, 2, rue du Fossé.

R.C.S. Luxembourg B 125.869.

Constituée par devant Me Paul Bettingen, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 21 mars 2007, acte publié au Mémorial C no 1069

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

GSCP VI Windmill Holding 2 S.à r.l.

Marielle Stijger

Gérant

Référence de publication: 2013101459/14.

(130123424) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2013.

H.C.L. Luxembourg s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 300, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 58.292.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

F Van Gool.

Référence de publication: 2013101467/10.

(130123729) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2013.

L.D.M. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5540 Remich, 36, rue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 122.412.

Les comptes annuels au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013101535/9.

(130122876) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2013.

HTV Invest, Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 146.841.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 juin 2013.

Stijn CURFS

Mandataire

Référence de publication: 2013101486/12.

(130123339) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2013.

Luleo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1417 Luxembourg, 6, rue Dicks.

R.C.S. Luxembourg B 133.284.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013101547/9.

(130123088) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2013.

Euroleague Commercial Assets S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.
R.C.S. Luxembourg B 114.596.

—
In the year two thousand and thirteen, on the twenty-seventh day of June.

Before us the undersigned Maître Jean SECKLER, notary residing at Junglinster, Grand-Duchy of Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting of shareholders of the public company limited by shares (société anonyme) EUROLEAGUE COMMERCIAL ASSETS S.A., with registered office in L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont, R.C.S. Luxembourg number B 114596, incorporated by deed of the undersigned notary on the 1st of March 2006, published in the Mémorial C number 956 of the 16th of May 2006.

The meeting is presided by Mrs Sophie ERK, private employee, residing professionally in L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

The chairman appoints as secretary and the meeting elects as scrutineer Mr Stéphane LOMBARDI, private employee, residing professionally in L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

The board having thus been formed the chairman states and asks the notary to enact:

That the shareholders present or represented as well as the number of shares held by them are indicated on an attendance list, which after having been signed by the shareholders or their proxy-holders, shall remain annexed to this document and shall be filed at the same time with the registration authorities.

It results from the said attendance list that all the issued shares are present or represented, so that the present meeting can take place without prior convening notices.

That the present meeting is regularly constituted and may validly deliberate upon the points of the agenda, which reads as follows:

Agenda:

1. Increase of the capital to the extent of 40,000.- EUR, in order to raise it from its present amount of 2,720,000.- EUR to 2,760,000.- EUR, by the issue of 40 new shares with a nominal value of 1,000.- EUR, each vested with the same rights and obligations as the existing shares.

2. Subscription and payment of the new shares.

3. Subsequent amendment of article 7, paragraph 1, of the articles of incorporation.

After deliberation, the following resolutions were taken by the meeting by unanimous vote.

First resolution

The meeting resolves to increase the share capital to the extent of forty thousand Euro (40,000.- EUR), so as to raise it from its present amount of two million seven hundred and twenty thousand Euro (2,720,000.- EUR) up to two million seven hundred and sixty thousand Euro (2,760,000.- EUR), by the issue of forty (40) new shares with a par value of one thousand Euro (1,000.- EUR) each, vested with the same rights and obligations as the existing shares, to be entirely paid up by payment in cash.

Subscription and Payment

The actual shareholders having waived their preferential subscription right, the forty (40) new shares have been subscribed and fully paid up by payment in cash by the company UNITED BASKETBALL LEAGUE, having its registered office in 3-rd Frunzenskaya str. 6, 119270 Moscow (Russia).

The sum of forty thousand Euro (40,000.- EUR) is forthwith at the free disposal of the public company limited by shares EUROLEAGUE COMMERCIAL ASSETS S.A. as has been proved to the notary by a bank certificate, who states it expressly.

Second resolution

As a consequence of the foregoing resolution, the meeting decides to amend the first paragraph of article seven of the articles of incorporation to read as follows:

" **Art. 7. (first paragraph).** The subscribed share capital is set at two million seven hundred and sixty thousand Euro (2,760,000.- EUR), represented by two thousand seven hundred and sixty (2,760) shares with a par value of one thousand Euro (1,000.- EUR) each."

Costs

The amount of the expenses, remunerations and charges, in any form whatsoever, to be borne by the present deed are estimated at one thousand seven hundred Euro.

Nothing else being on the agenda, the meeting was closed.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing parties the present deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the same appearing parties and in case of discrepancies between the English text and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, all of whom are known to the notary, by their surnames, first names, civil status and residences, the said persons appearing signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le vingt-sept juin.

Pardevant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme EUROLEAGUE COMMERCIAL ASSETS S.A., avec

siège social à L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont, R.C.S. Luxembourg numéro 114596, constituée suivant acte reçu le notaire instrumentant en date du 1^{er} mars 2006, publié au Mémorial C numéro 956 du 16 mai 2006.

La séance est ouverte sous la présidence de Madame Sophie ERK, employée privée, demeurant professionnellement à L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

La présidente désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Stéphane LOMBARDI, employé privé, demeurant professionnellement à L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

Le bureau ayant ainsi été constitué, la présidente expose et prie le notaire instrumentaire d'acter:

Les actionnaires présents ou représentés à l'assemblée et le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, laquelle, signée par les actionnaires présents et les mandataires de ceux représentés, demeurera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Il résulte de ladite liste de présence que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur objets portés à l'ordre du jour, qui est conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Augmentation du capital social à concurrence de 40.000,- EUR, pour le porter de son montant actuel de 2.720.000,- EUR à 2.760.000,- EUR, par l'émission de 40 actions nouvelles d'une valeur nominale de 1.000,- EUR chacune, jouissant des mêmes droits et obligations que les actions existantes.

2. Souscription et libération des actions nouvelles.

3. Modification afférente de l'article 7, alinéa 1^{er}, des statuts.

Après délibération, l'assemblée prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital social à concurrence de quarante mille euros (40.000,- EUR), pour le porter de son montant actuel de deux millions sept cent vingt mille euros (2.720.000,- EUR) à deux millions sept cent soixante mille euros (2.760.000,- EUR), par l'émission de quarante (40) actions nouvelles d'une valeur nominale de mille euros (1.000,- EUR) chacune, jouissant des mêmes droits et obligations que les actions existantes, à libérer intégralement par des versements en numéraire.

Souscription et Libération

Les actionnaires actuels ayant renoncé à leur droit préférentiel de souscription, les quarante (40) actions nouvelles ont été souscrites et entièrement libérées moyennant versement en numéraire par la société UNITED BASKETBALL LEAGUE, ayant son siège social à 3-rd Frunzenskaya str. 6, 119270 Moscou (Russie).

La somme de quarante mille euros (40.000,- EUR) se trouve dès-à-présent à la libre disposition de la société anonyme EUROLEAGUE COMMERCIAL ASSETS S.A., ainsi qu'il en a été justifié au notaire par une attestation bancaire, qui le constate expressément.

Deuxième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec la résolution qui précède, l'assemblée décide de modifier le premier alinéa de l'article sept des statuts pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 7. (alinéa premier).** Le capital social est fixé à deux millions sept cent soixante mille euros (2.760.000,- EUR), représenté par deux mille sept cent soixante (2.760) actions d'une valeur nominale de mille euros (1.000,- EUR) chacune."

106718

Frais

Le montant des frais, dépenses et rémunérations quelconques incombant à la société en raison des présentes s'élève approximativement à mille sept cents euros.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des personnes comparantes, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française, à la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Sophie ERK, Stéphane LOMBARDI, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 02 juillet 2013. Relation GRE/2013/2679. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Releveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, Délivrée à la société.

Junglinster, le 29 juillet 2013.

Référence de publication: 2013104999/122.

(130127381) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2013.

Ingenia Lux Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-5826 Hesperange, 33, rue de Gasperich.

R.C.S. Luxembourg B 136.587.

In the year two thousand and thirteen, on the eleventh day of the month of July.

Before Us Maître Henri HELLINCKX, notary residing in Luxembourg.

Was held an Extraordinary General Meeting of the Shareholders ("the Meeting") of INGENIA LUX SICAV (the "Company"), a société d'investissement à capital variable having its registered office at 33, rue de Gasperich, L-5826 Hesperange, incorporated by a deed of Me Henri HELLINCKX, notary in Luxembourg, on 17th January 2008, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 611 of March 12, 2008. The articles of incorporation of the Company (the "Articles") have been modified several times and for the last time by a deed of Me Henri HELLINCKX, on September 8, 2011, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 2272 of September 26, 2011.

The Meeting was opened and was presided over by Mrs Agathe Kahn, bank employee, with professional address in L-5826 Hesperange, 33 rue de Gasperich.

The chairman appointed as secretary Mrs Vinciane Alexandre, bank employee, with professional address in L-5826 Hesperange, 33 rue de Gasperich.

The Meeting elected as scrutineer Mr Emmanuel Gilson de Rouvieux, bank employee, with professional address in L-5826 Hesperange, 33 rue de Gasperich.

The chairman then declared and requested the notary to declare the following:

I. The agenda of the meeting is the following:

1. To resolve upon the dissolution and the liquidation of the Company; and
2. To appoint as liquidator (the "Liquidator") Deloitte Tax & Consulting, Société à responsabilité limitée, with registered office at 560, route de Neudorf, L-2220 Luxembourg, represented by Michael JJ Martin, partner and to determine the Liquidator's powers and remuneration.

II. Due to large redemptions made on 12 April 2013, the Company has lost more than 95% of its share capital. Pursuant to Article 30 (1) of the Law of 17 December 2010 on undertakings for collective investment, as amended (the "2010 Law"), no quorum is required for the present Extraordinary General Meeting and resolutions will be adopted at a simple majority of the shares present or represented at this meeting.

III. The present Extraordinary General Meeting has been duly convened by notices containing the agenda sent on 26 June 2013 to all Shareholders by registered mail.

IV. The Shareholders present or represented, and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list signed by the chairman, the secretary, the scrutineer and the undersigned notary will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The proxies of the represented Shareholders initialled ne varietur by the appearing parties will also remain annexed to the present deed.

V. As a result of the foregoing, the present meeting is regularly constituted and may validly decide on the items of the agenda.

Then the meeting, after deliberation, took the following resolutions:

First resolution

The Meeting resolved with one vote in favour, no vote against and no abstentions to dissolve and to put the Company into liquidation as of this day.

Second resolution

The meeting resolved with one vote in favour, no vote against and no abstentions to appoint as Liquidator of the Company Deloitte Tax & Consulting, Société à responsabilité limitée, with registered office at 560, route de Neudorf, L-2220 Luxembourg, represented by Michael JJ Martin, partner.

The Liquidator is granted the most general powers provided for by articles 144 and following of the law of 10th August 1915 on commercial companies (as amended) (the "Law"). The Liquidator will be entitled to take all action provided by article 145 of the Law without authorisation of the general meeting of Shareholders in the situations where this authorisation would be required.

The Liquidator is not required to draw up any inventory and may rely on the accounts of the Fund.

The Liquidator is authorised, under his responsibility, to delegate, in regard of special and determined operations, to one or more proxyholders, such part of his authorities as he may determine and for the duration he may determine.

The Liquidator shall be entitled to remuneration in accordance with market practice applicable to services rendered by chartered accountants.

Following the passing of the above resolutions, the meeting acknowledges that the audit of the liquidation accounts will be made by the authorised auditor of the Company.

There being no further business on the agenda, the meeting is thereupon closed.

Whereupon the present deed is drawn up in Luxembourg on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that at the request of the above appearing party, the present deed is worded in English.

The document having been read to the persons appearing all known by the notary by their names, first names, civil status and residences, the members of the board signed together with the notary the present deed.

Signé: A. KAHN, V. ALEXANDRE, E. GILSON DE ROUVREUX et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 16 juillet 2013. Relation: LAC/2013/33047. Reçu douze euros (12.- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 23 juillet 2013.

Référence de publication: 2013105093/70.

(130127530) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2013.

KKR AT Luxco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2440 Luxembourg, 61, rue de Rollingergrund.

R.C.S. Luxembourg B 175.500.

In the year two thousand and thirteen,
on the ninth day of the month of July.

Before Us Maître Cosita DELVAUX, notary residing in Redange-sur-Attert, Grand Duchy of Luxembourg,

there was held an extraordinary general meeting of the shareholders of "KKR AT Luxco S.à r.l." (hereinafter the "Company"), a société à responsabilité limitée, incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 61, rue de Rollingergrund, L-2440 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 175.500, incorporated pursuant to a deed of Maître Jean-Joseph Wagner, notary residing in Sanem, Grand-Duchy of Luxembourg, dated 29 January 2013, the articles of association of which have been published in the Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations (the "Mémorial") dated 19 April 2013, number 940 on page 45100. The articles of association of the Company have been amended on 24 June 2013 pursuant to a deed of the undersigned notary, not yet published in the Mémorial.

The meeting was presided by Me Karolina SZPINDA, maître en droit, residing in Luxembourg.

There was appointed as secretary and as scrutineer Me Thierry Kauffman, maître en droit, residing in Luxembourg.

The bureau having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to record as follows:

(I) The shareholders represented and the number of shares held by them are shown on an attendance list signed by the proxyholder(s), the chairman, the secretary and scrutineer and the undersigned notary. Said list as well as the proxies

of the represented shareholders initialled by the bureau and the undersigned notary will remain attached to the present deed to be registered therewith.

(II) It results from the attendance list that the shareholders and all the three hundred twenty million one hundred twenty-four thousand seven hundred fifty-seven (320,124,757) shares in issue were represented at the present meeting so that the meeting is validly constituted and able to validly pass resolutions on all items of the following agenda (all to be resolved upon in one sole resolution):

Agenda

- Increase of the issued share capital from three million two hundred and one thousand two hundred forty-seven US Dollars fifty-seven cents (USD 3,201,247.57) to three million two hundred thirty-two thousand six hundred twenty-four US Dollars forty-three cents (USD 3,232,624.43) by the issue of a total of three million one hundred thirty-seven thousand six hundred eighty-six (3,137,686) shares as follows:

- * twenty thousand eight hundred twenty-six (20,826) Ordinary Shares,
- * three hundred eleven thousand six hundred eighty-six (311,686) Class A Shares,
- * three hundred eleven thousand six hundred eighty-six (311,686) Class B Shares,
- * three hundred eleven thousand six hundred eighty-six (311,686) Class C Shares,
- * three hundred eleven thousand six hundred eighty-six (311,686) Class D Shares,
- * three hundred eleven thousand six hundred eighty-six (311,686) Class E Shares,
- * three hundred eleven thousand six hundred eighty-six (311,686) Class F Shares,
- * three hundred eleven thousand six hundred eighty-six (311,686) Class G Shares,
- * three hundred eleven thousand six hundred eighty-six (311,686) Class H Shares,
- * three hundred eleven thousand six hundred eighty-six (311,686) Class I Shares, and
- * three hundred eleven thousand six hundred eighty-six (311,686) Class J Shares,

each with a nominal value of one US Dollar cent (USD 0.01) (the "New Shares") for a total subscription price of three million one hundred seventy-one thousand six hundred sixty US Dollars (USD 3,171,660); subscription to the New Shares and payment of the total subscription price in cash by KKR AT Cayman L.P., a limited partnership, incorporated under the laws of Cayman Islands, having its registered office at Uglad House, Grand Cayman, KYI-1104 Cayman Islands and being registered with the Cayman Islands Register of Commerce under number 71709; allocation of an amount equal to the aggregate nominal value of the New Shares to the issued share capital, an amount equal to 10% of the issued share capital to the legal reserve and the balance to the freely available share premium;

- Amendment of the first paragraph of article 5 of the articles of association of the Company so as to read as follows:

" **5.1.** The issued share capital of the Company is set at three million two hundred thirty-two thousand six hundred twenty-four US Dollars forty-three cents (USD 3,232,624.43) represented by two million one hundred forty-five thousand five hundred eighty-three (2,145,583) Ordinary Shares and three hundred twenty-one million one hundred sixteen thousand eight hundred sixty (321,116,860) Preference Shares, which Preference Shares are subdivided as follows: thirty-two million one hundred eleven thousand six hundred eighty-six (32,111,686) Class A Shares, thirty-two million one hundred eleven thousand six hundred eighty-six (32,111,686) Class B Shares, thirty-two million one hundred eleven thousand six hundred eighty-six (32,111,686) Class C Shares, thirty-two million one hundred eleven thousand six hundred eighty-six (32,111,686) Class D Shares, thirty-two million one hundred eleven thousand six hundred eighty-six (32,111,686) Class E Shares, thirty-two million one hundred eleven thousand six hundred eighty-six (32,111,686) Class F Shares, thirty-two million one hundred eleven thousand six hundred eighty-six (32,111,686) Class G Shares, thirty-two million one hundred eleven thousand six hundred eighty-six (32,111,686) Class H Shares, thirty-two million one hundred eleven thousand six hundred eighty-six (32,111,686) Class I Shares and thirty-two million one hundred eleven thousand six hundred eighty-six (32,111,686) Class J Shares, each with a nominal value of one US Dollars cent (USD 0.01) and with such rights and obligations as set out in the Articles."

After the foregoing was approved by the appearing parties, the following resolutions were passed by the general meeting.

Sole resolution

It is resolved to increase the issued share capital of an amount of thirty-one thousand three hundred seventy-six thousand US Dollars and eighty-six cents (USD 31,376.86) to bring it from its current amount of three million two hundred and one thousand two hundred forty-seven US Dollars fifty-seven cents (USD 3,201,247.57) to the amount of three million two hundred thirty-two thousand six hundred twenty-four US Dollars forty-three cents (USD 3,232,624.43) by the issue of a total of three million one hundred thirty-seven thousand six hundred eighty-six (3,137,686) shares as follows:

- twenty thousand eight hundred twenty-six (20,826) Ordinary Shares,
- three hundred eleven thousand six hundred eighty-six (311,686) Class A Shares,
- three hundred eleven thousand six hundred eighty-six (311,686) Class B Shares,
- three hundred eleven thousand six hundred eighty-six (311,686) Class C Shares,

- three hundred eleven thousand six hundred eighty-six (311,686) Class D Shares,
- three hundred eleven thousand six hundred eighty-six (311,686) Class E Shares,
- three hundred eleven thousand six hundred eighty-six (311,686) Class F Shares,
- three hundred eleven thousand six hundred eighty-six (311,686) Class G Shares,
- three hundred eleven thousand six hundred eighty-six (311,686) Class H Shares,
- three hundred eleven thousand six hundred eighty-six (311,686) Class I Shares, and
- three hundred eleven thousand six hundred eighty-six (311,686) Class J Shares,

each with a nominal value of one US Dollar cent (USD 0.01) (the "New Shares") for a total subscription price of three million one hundred seventy-one thousand six hundred sixty US Dollars (USD 3,171,660).

KKR AT Cayman L.P., a limited partnership, incorporated under the laws of Cayman Islands, having its registered office at Ugland House, Grand Cayman, KY1-1104 Cayman Islands and being registered with the Cayman Islands Register of Commerce under number 71709, here represented by Me Thierry KAUFFMAN, prenamed, (pursuant to a proxy a copy of which shall remain attached to the present deed to be registered therewith), has subscribed to all the New Shares against payment in cash of three million one hundred seventy-one thousand six hundred sixty US Dollars (USD 3,171,660), all other shareholders waiving any pre-emptive subscription rights they may have (if any).

Evidence of the payment of the total subscription price for the New Shares so issued was shown to the undersigned notary.

It is then resolved to allocate an amount equal to the aggregate nominal value of the New Shares being the amount of thirty-one thousand three hundred seventy-six thousand US Dollars and eighty-six cents (USD 31,376.86) to the issued share capital, an amount equal to 10% of the issued share capital being three thousand one hundred thirty-seven US Dollars and sixty-nine cents (USD 3,137.69) to the legal reserve and the balance being three million one hundred thirty-seven thousand one hundred forty-nine US Dollars and forty-nine cents (USD 3,137,145.45) to the freely available share premium.

It is resolved to amend article 5 first paragraph of the articles of association of the Company as set forth in the above agenda:

Costs and Expenses

The costs, expenses, remuneration or charges of any form whatsoever incumbent to the Company and charged to it by reason of the present deed are assessed to EUR 3.200.-.

Whereof the present notarial deed is drawn up in Luxembourg, on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the appearing parties and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the general meeting the bureau of the meeting signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille treize,

le neuvième jour du mois de juillet.

Par-devant Nous, Maître Cosita DELVAUX, notaire de résidence à Redange-sur-Attert, Grand-Duché de Luxembourg, s'est tenue une assemblée générale extraordinaire des associés de «KKR AT Luxco S.à r.l.» (ci-après, la «Société»), une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, dont le siège social est situé au 61, rue de Rollingergrund, L-2440 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 175.500, constituée le 29 janvier 2013 suivant acte reçu de maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, dont les statuts ont été publiés au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations numéro 940 (le «Mémorial») du 19 avril 2013, page 45100. Les statuts de la Société ont été modifiés le 24 juin 2013 en vertu de l'acte du notaire soussigné, non encore publié au Mémorial.

L'assemblée a été présidée par Maître Karolina SZPINDA, maître en droit, demeurant à Luxembourg.

A été nommé comme secrétaire et scrutateur Maître Thierry Kauffman maître en droit, demeurant à Luxembourg.

Le bureau ayant ainsi été constitué, le président a déclaré et requis le notaire d'acter ce qui suit:

(I) Les associés représentés ainsi que le nombre de parts sociales qu'ils détiennent, figurent sur une liste de présence signée par le(s) mandataire(s), le président, le secrétaire et scrutateur, et le notaire soussigné. Ladite liste ainsi que les procurations des associés représentés, signées par le bureau et le notaire soussigné, resteront annexées au présent acte afin d'être enregistrées avec celui-ci.

(II) Il appert de la liste de présence que les associés et la totalité des trois cent vingt millions cent vingt-quatre mille sept cent cinquante-sept (320.124.757) parts sociales émises étaient représentées à la présente assemblée, de sorte que l'assemblée était valablement constituée et en mesure de valablement adopter des résolutions sur l'ensemble des points portés à l'ordre du jour suivant (tous ces points faisant l'objet d'une seule et même résolution):

Ordre du jour

- Augmentation du capital social émis de trois millions deux cent un mille deux cent quarante-sept dollars des États-Unis cinquante-sept centimes (3.201.247,57 USD) à trois millions deux cent trente-deux mille six cent vingt-quatre dollars des États-Unis quarante-trois centimes (3.232.624,43 USD) par l'émission d'un total de trois millions cent trente-sept mille six cent quatre-vingt-six (3.137.686) parts sociales comme suit:

- * vingt mille huit cent vingt-six (20.826) Parts Sociales Ordinaires,
- * trois cent onze mille six cent quatre-vingt-six (311.686) Parts Sociales de Classe A,
- * trois cent onze mille six cent quatre-vingt-six (311.686) Parts Sociales de Classe B,
- * trois cent onze mille six cent quatre-vingt-six (311.686) Parts Sociales de Classe C,
- * trois cent onze mille six cent quatre-vingt-six (311.686) Parts Sociales de Classe D,
- * trois cent onze mille six cent quatre-vingt-six (311.686) Parts Sociales de Classe E,
- * trois cent onze mille six cent quatre-vingt-six (311.686) Parts Sociales de Classe F,
- * trois cent onze mille six cent quatre-vingt-six (311.686) Parts Sociales de Classe G,
- * trois cent onze mille six cent quatre-vingt-six (311.686) Parts Sociales de Classe H,
- * trois cent onze mille six cent quatre-vingt-six (311.686) Parts Sociales de Classe I, et
- * trois cent onze mille six cent quatre-vingt-six (311.686) Parts Sociales de Classe J,

d'une valeur nominale d'un centime de dollar des États-Unis (0,01 USD) chacune (les «Nouvelles Parts Sociales») pour un prix total de souscription de trois millions cent soixante et onze mille six cent soixante dollars des États-Unis (3.171.660 USD); souscription aux Nouvelles Parts Sociales et paiement du prix total de souscription en numéraire par KKR AT Cayman L.P., un limited partnership de droit Cayman dont le siège social est situé à Ugland House, Grand Cayman, KY1-1104 Iles Caïmans, immatriculée auprès du Registre de Commerce des Iles Caïmans sous le numéro 71709; allocation d'un montant égal à la valeur nominale agrégée des Nouvelles Parts Sociales au capital social émis, un montant égal à 10% du capital social émis à la réserve légale et le solde, à la prime d'émission librement disponible.

- Modification du premier paragraphe de l'article 5 des statuts de la Société à lire comme suit:

5.1 Le capital social émis est fixé à trois millions deux cent trente-deux mille six cent vingt-quatre dollars des États-Unis quarante-trois centimes (USD 3.232.624,43) représenté par deux millions cent quarante-cinq mille cinq cent quatre-vingt-trois (2.145.583) Parts Sociales Ordinaires et trois cent vingt et un millions cent seize mille huit cent soixante (321.116.860) Parts Sociales de Préférence, dont les Parts Sociales de Préférence sont subdivisées comme suit: trente-deux millions cent onze mille six cent quatre-vingt-six (32.111.686) Parts Sociales de Classe A, trente-deux millions cent onze mille six cent quatre-vingt-six (32.111.686) Parts Sociales de Classe B, trente-deux millions cent onze mille six cent quatre-vingt-six (32.111.686) Parts Sociales de Classe C, trente-deux millions cent onze mille six cent quatre-vingt-six (32.111.686) Parts Sociales de Classe D, trente-deux millions cent onze mille six cent quatre-vingt-six (32.111.686) Parts Sociales de Classe E, trente-deux millions cent onze mille six cent quatre-vingt-six (32.111.686) Parts Sociales de Classe F, trente-deux millions cent onze mille six cent quatre-vingt-six (32.111.686) Parts Sociales de Classe G, trente-deux millions cent onze mille six cent quatre-vingt-six (32.111.686) Parts Sociales de Classe H, trente-deux millions cent onze mille six cent quatre-vingt-six (32.111.686) Parts Sociales de Classe I et trente-deux millions cent onze mille six cent quatre-vingt-six (32.111.686) Parts Sociales de Classe J, chacune d'une valeur nominale d'un centime de dollar des États-Unis (USD 0.01) avec les droits et obligations énoncés dans les articles."

Après que les parties comparantes ont approuvé ce qui précède, les résolutions suivantes ont été adoptées par l'assemblée générale.

Résolution unique

Il a été décidé d'augmenter le capital social émis d'un montant de trente-et-un mille trois cent soixante-seize dollars des États-Unis et quatre-vingt-six centimes (31.376,86 USD) afin de le porter de son montant actuel de trois millions deux cent un mille deux cent quarante-sept dollars des États-Unis cinquante-sept centimes (3.201.247,57 USD) à trois millions deux cent trente-deux mille six cent vingt-quatre dollars des États-Unis quarante-trois centimes (3.232.624,43 USD) par l'émission d'un total de trois millions cent trente-sept mille six cent quatre-vingt-six (3.137.686) Parts Sociales comme suit:

- vingt mille huit cent vingt-six (20.826) Parts Sociales Ordinaires,
- trois cent onze mille six cent quatre-vingt-six (311.686) Parts Sociales de Classe A,
- trois cent onze mille six cent quatre-vingt-six (311.686) Parts Sociales de Classe B,
- trois cent onze mille six cent quatre-vingt-six (311.686) Parts Sociales de Classe C,
- trois cent onze mille six cent quatre-vingt-six (311.686) Parts Sociales de Classe D,
- trois cent onze mille six cent quatre-vingt-six (311.686) Parts Sociales de Classe E,
- trois cent onze mille six cent quatre-vingt-six (311.686) Parts Sociales de Classe F,
- trois cent onze mille six cent quatre-vingt-six (311.686) Parts Sociales de Classe G,
- trois cent onze mille six cent quatre-vingt-six (311.686) Parts Sociales de Classe H,

- trois cent onze mille six cent quatre-vingt-six (311.686) Parts Sociales de Classe I, et
- trois cent onze mille six cent quatre-vingt-six (311.686) Parts Sociales de Classe J,

d'une valeur nominale d'un centime de dollar des États-Unis (0,01 USD) chacune (les «Nouvelles Parts Sociales») pour un prix total de souscription de trois millions cent soixante et onze mille six cent soixante dollars des États-Unis (3.171.660 USD);

KKR AT Cayman L.P., un limited partnership de droit des Iles Caïmans dont le siège social est situé à Ugland House, Grand Cayman, KY1-1104 Iles Caïmans, immatriculée auprès du Registre de Commerce des Iles Caïmans sous le numéro 71709, représentée par Maître Thierry KAUFFMAN, précité, (en vertu d'une procuration, dont une copie restera annexée au présent acte afin d'être enregistrée avec celui-ci) a souscrit à toutes les Nouvelles Parts Sociales contre le paiement en numéraire de trois millions cent soixante et onze mille six cent soixante dollars des États-Unis (3.171.660 USD), tous les autres associés renonçant à tout droit de souscription préférentiel qu'ils peuvent avoir (le cas échéant).

Preuve du paiement du prix total de souscription des Nouvelles Parts Sociales ainsi émises, a été montrée au notaire soussigné.

Il a ensuite été décidé d'allouer un montant égal à la valeur nominale agrégée des Nouvelles Parts Sociales d'un montant de trente-et-un mille trois cent soixante-seize dollars des États-Unis et quatre-vingt-six centimes (USD 31.376,86) au capital social émis, un montant égal à 10% du capital social émis, correspondant à un montant de trois mille cent trente-sept dollars des États-Unis et soixante-neuf centimes (USD 3.137,69) à la réserve légale et le solde, étant un montant de trois millions cent trente-sept mille cent quarante-cinq dollars des États-Unis et quarante-cinq centimes (USD 3.137.145,45) à la prime d'émission librement disponible.

Il a été décidé de modifier le paragraphe premier de l'article 5 des statuts de la Société comme indiqué dans l'ordre du jour ci-dessus.

Frais et Dépenses

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société en raison du présent acte sont évalués à EUR 3.200.-.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui parle et comprend l'anglais, déclare par les présentes que le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une traduction en langue française; à la demande des parties comparantes et en cas de divergences entre les versions anglaise et française, la version anglaise fera foi.

Après lecture du document à l'assemblée générale, le bureau de l'assemblée et le notaire ont signé le présent acte.

Signé: K. SZPINDA, T. KAUFFMAN, C. DELVAUX.

Enregistré à Redange/Attert, le 11 juillet 2013. Relation: RED/2013/1177. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): T. KIRSCH.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg et aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations

Redange-sur-Attert, le 24 juillet 2013.

Me Cosita DELVAUX.

Référence de publication: 2013105124/226.

(130127335) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2013.

Kira S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 91.615.

L'an deux mille treize.

Le dix-huit juillet.

Par-devant Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach (Grand-Duché de Luxembourg),

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme KIRA S.A., ayant son siège social à L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 91.615 (NIN 2003 2201 122),

constituée suivant acte reçu par le notaire Henri HELLINCKX, alors de résidence à Mersch, en date du 23 janvier 2003, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 277 du 14 mars 2003, e dont les statuts ont été modifiés comme suit:

- suivant acte reçu par ledit notaire Henri HELLINCKX en date du 2 décembre 2003, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 185 du 13 février 2004;

- suivant acte reçu par le notaire Henri HELLINCKX, de résidence à Luxembourg, en date du 3 septembre 2007, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 2317 du 16 octobre 2007

au capital social de deux cent mille Euros (€ 200.000.-), représenté par deux mille (2.000) actions sans désignation de valeur nominale, entièrement libérées.

La séance est présidée par Madame Peggy SIMON, employée privée, demeurant professionnellement à Echternach, 9, Rabatt,

qui se nomme elle-même comme scrutateur et qui désigne comme secrétaire Madame Mariette SCHOU, employée privée, demeurant professionnellement à Echternach, 9, Rabatt.

Le bureau étant ainsi constitué Madame le Président expose et prie le notaire d'acter ce qui suit:

I. L'ordre du jour est conçu comme suit:

1.- Approbation des comptes arrêtés au 20 juin 2013.

2.- Acceptation de la démission, avec effet immédiat, des administrateurs et du commissaire aux comptes de la société, avec pleine et entière décharge pour l'exécution de leurs mandats.

3.- Modification de l'article 9 des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

Art. 9. Vis-à-vis des tiers la société est engagée en toutes circonstances comme suit:

- en cas d'administrateur unique, par la signature individuelle de cet administrateur,
- en cas de pluralité d'administrateurs, par la signature conjointe de deux administrateurs dont obligatoirement celle du délégué à la gestion journalière (administrateur-délégué) si un tel était nommé, ou encore
- par la signature individuelle du délégué à la gestion journalière (administrateur-délégué) dans les limites de ses pouvoirs, ou
- par la signature individuelle ou conjointe d'un ou de plusieurs mandataires dûment autorisés par le conseil d'administration.

4.- Nomination de Monsieur Manuel Lao Hernández, demeurant à Matadepera (Barcelona), Bell Camp Steet, numéro 9, Espagne, en tant qu'administrateur unique.

5.- Transfert du siège social, statutaire et administratif de la société de Luxembourg vers l'Espagne, à E-08226 Terrassa (Barcelona), Ctra. de Castellar, n° 338, adoption par la société de la nationalité espagnole selon la loi espagnole et continuité à opérer conformément au droit espagnol sous la dénomination de KIRA HOLDING LUX, S.A., le changement de nationalité et le transfert du siège social ne donnant pas légalement lieu à la dissolution de la société, le tout cependant sous conditions suspensives:

a) de la tenue d'une assemblée générale des actionnaires en Espagne, décidant des formalités de transfert de siège social en Espagne conformément au droit espagnol, après adoption des nouveaux statuts selon le droit espagnol et

b) de l'enregistrement de la société au registre des sociétés en Espagne.

L'assemblée décide que le transfert du siège ne doit pas donner lieu à la constitution d'une nouvelle société.

La réalisation des conditions suspensives sera confirmée par acte notarié du notaire instrumentant à recevoir après l'inscription de la société au registre des sociétés en Espagne qui comportera la radiation de la société auprès du registre de commerce et des sociétés à Luxembourg.

6.- Adoption des nouveaux statuts selon le droit espagnol, en remplacement des statuts existants, avec effet à la date de la tenue de l'assemblée générale des actionnaires en Espagne, décidant des formalités de transfert de siège social en Espagne.

7.- Pouvoir à Monsieur Joan Antoni Sánchez Ansio, demeurant à E-08226 Terrassa (Barcelona), Ctra. de Castellar, n° 298, d'accomplir l'ensemble des formalités en Espagne, notamment par-devant un notaire et auprès du "Registro Mercantil de Barcelona".

II. Il a été établi une liste de présence renseignant les actionnaires présents et représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, laquelle liste après avoir été signée par les membres du bureau et ne varietur par le notaire instrumentant restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

III. Il résulte de cette liste de présence que tous les actionnaires sont présents ou représentés à l'assemblée. Dès lors l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer, sur l'ordre du jour dont les actionnaires ont pris connaissance avant la présente assemblée.

IV. Après délibération l'assemblée prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée approuve les comptes arrêtés au 20 juin 2013.

Deuxième résolution

L'assemblée décide d'accepter, avec effet immédiat, les démissions des administrateurs et du commissaire aux comptes de la société, avec pleine et entière décharge pour l'exécution de leurs mandats.

Troisième résolution

L'assemblée générale décide de modifier l'article 9 des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

Art. 9. Vis-à-vis des tiers la société est engagée en toutes circonstances comme suit:

- en cas d'administrateur unique, par la signature individuelle de cet administrateur,
- en cas de pluralité d'administrateurs, par la signature conjointe de deux administrateurs dont obligatoirement celle du délégué à la gestion journalière (administrateur-délégué) si un tel était nommé, ou encore
- par la signature individuelle du délégué à la gestion journalière (administrateur-délégué) dans les limites de ses pouvoirs, ou
- par la signature individuelle ou conjointe d'un ou de plusieurs mandataires dûment autorisés par le conseil d'administration.

Quatrième résolution

L'assemblée décide de nommer comme administrateur unique:

Monsieur Manuel Lao Hernández, demeurant à Matadepera (Barcelona), Bell Camp Steet, numéro 9, Espagne,

Cinquième résolution

L'assemblée décide de transférer le siège social, statutaire et administratif de la société de Luxembourg vers l'Espagne, à E-08226 Terrassa (Barcelona), Ctra. de Castellar, n° 338, de faire adopter par la société la nationalité espagnole selon la loi espagnole et de continuer à opérer conformément au droit espagnol sous la dénomination de KIRA HOLDING LUX, S.A., le changement de nationalité et le transfert du siège social ne donnant pas légalement lieu à la dissolution de la société, le tout cependant sous conditions suspensives:

- a) de la tenue d'une assemblée générale des actionnaires en Espagne, décidant des formalités de transfert de siège social en Espagne conformément au droit espagnol, après adoption des nouveaux statuts selon le droit espagnol et
- b) de l'enregistrement de la société au registre des sociétés en Espagne.

L'assemblée décide que le transfert du siège ne doit pas donner lieu à la constitution d'une nouvelle société.

La réalisation des clauses suspensives sera confirmée par acte notarié du notaire instrumentant à recevoir après l'inscription de la société au registre des sociétés en Espagne qui comportera la radiation de la société auprès du registre de commerce et des sociétés à Luxembourg.

Sixième résolution

L'assemblée adopte les nouveaux statuts selon le droit espagnol, en remplacement des statuts existants, avec effet à la date de la tenue de l'assemblée générale des actionnaires en Espagne, décidant des formalités de transfert de siège social en Espagne.

Une copie desdits documents, après avoir été signés "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant, resteront annexés au présent acte pour être soumis avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Septième résolution

L'assemblée donne pouvoir à Monsieur Joan Antoni Sánchez Ansio, demeurant à E-08226 Terrassa (Barcelona), Ctra. de Castellar, n°298, d'accomplir l'ensemble des formalités en Espagne, en vue de l'exécution matérielle de ce qui a été délibéré supra.

En particulier elle lui donne mandat de procéder au dépôt auprès d'un notaire espagnol, de l'ensemble des documents requis à cet effet, dûment légalisés et munis de l'apostille de La Haye le cas échéant, ainsi que la faculté d'y apporter toute modification requise par les autorités compétentes en vue de l'inscription de la présente au registre des sociétés espagnol.

Déclaration

L'incidence fiscale du transfert du siège social de la société vers l'Espagne est du ressort des actionnaires.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour Madame le Président lève la séance.

Dont procès-verbal, fait et passé à Echternach, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare que sur la demande des comparants, le présent acte de société est rédigé en langue française suivi d'une traduction anglaise. Sur demande des mêmes comparants, et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version française fera foi.

Et après lecture faite aux comparants de tout ce qui précède, ces derniers, tous connus du notaire instrumentant par noms, prénoms, états et demeures, ont signé avec le notaire le présent procès-verbal.

Suit la traduction anglaise du texte qui précède

In the year two thousand and thirteen.

On the eighteenth of July.

Before Maître Henri BECK, notary, residing in Echternach (Grand-Duchy of Luxembourg),

Was held an extraordinary general meeting of the shareholders of the company KIRA S.A., having its registered office in L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert, registered with the Luxembourg Trade and Company's office under the number B 91.615 (NIN 2003 2201 122),

incorporated by deed established by the notary Henri HELLINCKX, then residing in Mersch, on the 23rd of January 2003, published in the Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations Number 277 of March 14, 2003, and which articles of incorporation have been amended as follows:

- by deed of the said notary Henri HELLINCKX on the 2nd of December 2003, published in the Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations Number 185 of February 13, 2004,

- by deed of the notary Henri HELLINCKX, residing in Luxembourg, on the 3rd of September 2007, published in the Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations Number 2317 of October 16, 2007,

having a corporate capital of two hundred thousand Euro (€ 200.000.-), represented by two thousand (2.000) shares with no par value, entirely paid up.

The meeting is presided by Ms. Peggy SIMON, private employee, residing professionally at Echternach, 9, Rabatt, who elects herself as scrutineer and who appoints as secretary Ms. Mariette SCHOU, private employee, residing professionally at Echternach, 9, Rabatt.

The bureau of the meeting having thus been constituted, the chairman declares and requests the notary to state that:

I.- The agenda of the meeting is the following:

1.- Approval of the accounts established on June 20, 2013.

2.- Acceptance of the resignation, with immediate effect, of the directors and the statutory auditor of the company with full discharge for the fulfilment of their mandate.

3.- Amendment of article 9 of the articles of incorporation to give it the following reading:

Art. 9. Vis-à-vis des tiers la société est engagée en toutes circonstances comme suit:

- en cas d'administrateur unique, par la signature individuelle de cet administrateur,
- en cas de pluralité d'administrateurs, par la signature conjointe de deux administrateurs dont obligatoirement celle du délégué à la gestion journalière (administrateur-délégué) si un tel était nommé, ou encore
- par la signature individuelle du délégué à la gestion journalière (administrateur-délégué) dans les limites de ses pouvoirs, ou
- par la signature individuelle ou conjointe d'un ou de plusieurs mandataires dûment autorisés par le conseil d'administration.

4.- Appointment of Mr. Manuel Lao Hernandez, residing in Matadepera (Barcelona), Bell Camp Steet, number 9, Spain, as sole director.

5.- Transfer of the registered, statutory and administrative office from Luxembourg to Spain, at E-08226 Terrassa (Barcelona), Ctra. de Castellar, n°338, adoption by the company of the Spanish nationality according to the Spanish law and continuance to operate according to the Spanish law under the name KIRA HOLDING LUX, S.A., the change of the nationality and of the transfer of the registered office are not legally causing the dissolution of the company, this however under the following suspensive conditions:

a) to hold a general meeting of the shareholders in Spain, deciding of the formalities of the transfer of the registered office to Spain according to the Spanish law, after adoption of the new memorandum and articles of association according to the Spanish law and

b) the registration of the company at the companies registry in Spain.

The general meeting decides that the transfer of the registered office is not legally causing the incorporation of a new company.

The accomplishment of the suspensive conditions will be confirmed by notarial deed of the undersigned notary, after the registration of the company at the companies registry in Spain and will also include the de registration of the company at the Luxembourg Trade and Company's office.

6.- Adoption of the new memorandum and articles of association according to Spanish Law, in place of the existing memorandum and articles of association with effect from the date of the general meeting of the shareholders held in Spain, deciding of the formalities of transfer of the registered office in Spain.

7.- Mandate to Mr. Joan Antoni Sánchez Ansio, residing in E-08226 Terrassa (Barcelona), Ctra. de Castellar, n°298, to accomplish all the formalities in Spain, especially in front of a public notary and the "Registro Mercantil de Barcelona".

II. There has been established an attendance list, showing the shareholders present and represented and the number of their shares, which, after being signed by the shareholders or their proxies and by the Bureau of meetings, will be registered with this deed together with the proxies "ne varietur" by the proxy holders and the notary.

III. It appears from the attendance list, that all the shares are present or represented at the meeting, the meeting is therefore regularly constituted and can validly deliberate on the agenda, of which the shareholders have been informed by the meeting.

IV. After deliberation, the following resolutions were unanimously taken:

First resolution

The general meeting approves the accounts established on June 20, 2013.

Second resolution

The general meeting decides to accept, with immediate effect, the resignation of the directors and the statutory auditor of the company and grants them full discharge for the fulfilment of their mandate.

Third resolution

The general meeting decides to amend article 9 of the articles of incorporation to give it the following reading:

Art. 9. Vis-à-vis des tiers la société est engagée en toutes circonstances comme suit:

- en cas d'administrateur unique, par la signature individuelle de cet administrateur,
- en cas de pluralité d'administrateurs, par la signature conjointe de deux administrateurs dont obligatoirement celle du délégué à la gestion journalière (administrateur-délégué) si un tel était nommé, ou encore
- par la signature individuelle du délégué à la gestion journalière (administrateur-délégué) dans les limites de ses pouvoirs, ou
- par la signature individuelle ou conjointe d'un ou de plusieurs mandataires dûment autorisés par le conseil d'administration.

Fourth resolution

The general meeting decides to appoint as sole director: Mr. Manuel Lao Hernandez, residing in Matadepera (Barcelona), Bell Camp Steet, number 9, Spain.

Fifth resolution

The general meeting decides the transfer of the registered, statutory and administrative office from Luxembourg to Spain, at E-08226 Terrassa (Barcelona), Ctra. de Castellar, n°338, to adopt by the company of the Spanish nationality, according to the Spanish law and continuance to operate according to the Spanish law under the name of KIRA HOLDING LUX, S.A., the change of the nationality and the transfer of the registered office are not legally causing the dissolution of the company, this however under the following suspensive conditions:

- a) to hold the general meeting of the shareholders in Spain, deciding of the formalities of transfer of the registered office in Spain according to the Spanish law, after adoption of the new memorandum and articles of association according to the Spanish law and
- b) the registration of the company at the companies registry in Spain. The general meeting decides that the transfer of the registered office is not legally causing the incorporation of a new company.

The accomplishment of the suspensive conditions will be confirmed by notarial deed of the undersigned notary, after the registration of the company at the companies registry in Spain and will also include the de registration of the company at the Luxembourg trade and company's office.

Sixth resolution

The general meeting decides to adopt new memorandum and articles of association according to Spanish Law, in place of the existing memorandum and articles of association with effect from the date of the general meeting of the shareholders held in Spain, deciding of the formalities of transfer of the registered office in Spain.

Seventh resolution

The general meeting empowers Mr. Joan Antoni Sanchez Ansio, residing in E-08226 Terrassa (Barcelona), Ctra. de Castellar, n°298, with the material execution of what was deliberated above.

In particular, it gives him mandate to proceed with the deposition with a Spanish notary, of all the documents required for that purpose, duly legalized and provided with the "apostille of La Haye" where necessary, as well as the power to make any amendment required by the competent authorities in order to register the present deed with the Spanish registry of companies.

Declaration

The fiscal incidence of the transfer of the registered office of the company to Spain falls within the responsibility of the shareholders.

As nothing remains on the agenda, the president hereby calls the meeting closed.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Echternach, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in French, followed by an English translation. On request of the same appearing parties and in case of divergences between the English and the French text, the French version will prevail.

The document having been read to the appearing persons, all of whom are known to the notary by names, Christian names, civil status and residences the said persons signed together with the notary the present deed.

Signé: P. SIMON, M. SCHOU, Henri BECK.

106728

Enregistré à Echternach, le 22 juillet 2013. Relation: ECH/2013/1343. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Releveur (signé): D. SPELLER.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à demande, aux fins de dépôt au registre de commerce et des sociétés.

Echternach, le 24 juillet 2013.

Référence de publication: 2013105123/239.

(130127712) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2013.

Multi Consulting Foreign Development S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3370 Leudelange, Zone Industrielle de Grasbusch.

R.C.S. Luxembourg B 172.394.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 juillet 2013.

Pour copie conforme

Pour la société

Maître Carlo WERSANDT

Notaire

Référence de publication: 2013105179/14.

(130127563) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2013.

Mimabruyn S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4740 Pétange, 5, rue Prince Jean.

R.C.S. Luxembourg B 178.891.

STATUTS

L'an deux mille treize,

le dix-septième jour du mois de juillet.

Par-devant Nous Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à SANEM (Grand-Duché de Luxembourg),

a comparu:

Monsieur François BRUYNINCKX, coach éducateur, né à Tienen (Belgique), le 26 juillet 1951, demeurant Oude Dieselstraat 10, B-3380 Bunsbeek (Belgique),

ici représenté par:

Monsieur Vincent DEMEUSE employé privé, demeurant à Soleuvre, Grand-Duché de Luxembourg,

en vertu d'une procuration sous seing privé lui donnée à Bunsbeek (Belgique), le 29 avril 2013.

Ladite procuration après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la personne comparante et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lequel mandataire, aux termes de la capacité avec laquelle il agit, a requis le notaire instrumentaire de dresser acte d'une société à responsabilité limitée que la personne prémentionnée déclare constituer et dont elle a arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Forme. Il est formé par l'associé unique une société à responsabilité limitée (la "Société") régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, notamment par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, par l'article 1832 du Code Civil, ainsi que par les présents statuts (les «Statuts»).

La Société comporte initialement un associé unique, propriétaire de la totalité des parts sociales. Elle peut cependant, à toute époque, comporter plusieurs associés, dans la limite de quarante (40) associés, par suite notamment, de cession de parts sociales ou d'émission de parts sociales nouvelles.

Art. 2. Objet. La Société aura pour objet social principal l'exploitation de la propriété intellectuelle.

La Société aura encore pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs de toutes espèces, la possession, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille.

La Société peut participer à la création et au développement de n'importe quelle entreprise financière, industrielle ou commerciale et prêter tous concours, que ce soit par des prêts, garanties ou de toute autre manière à des sociétés accessoires ou affiliées.

La Société peut avoir un établissement commercial ouvert au public.

La Société peut emprunter sous toutes formes et procéder à l'émission privée d'obligations ou d'instruments de dette similaires, ainsi que des bons ou autres droits de souscription d'actions.

D'une façon générale, elle peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toute opération financière, mobilière ou immobilière, commerciale ou industrielle qu'elle jugera utile à l'accomplissement et au développement de son objet.

Art. 3. Dénomination. La Société prend la dénomination sociale de «MIMABRUYN S.à r.l.», société à responsabilité limitée.

Art. 4. Durée. La Société est établie pour une durée illimitée.

La Société peut être dissoute à tout moment par décision de l'associé unique ou par résolution adoptée par l'assemblée générale des associés, selon le cas.

Art. 5. Siège social. Le siège social est établi à Pétange, Grand-Duché de Luxembourg.

Le siège social peut être transféré à tout autre endroit de la Ville de Pétange par une décision du ou des Gérants.

Le siège social peut être encore transféré à tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par résolution de l'associé unique ou, selon le cas, par une résolution de l'assemblée générale extraordinaire des associés.

La gérance peut pareillement établir des filiales et des succursales aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 6. Capital social. Le capital social est fixé à DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (12'500.-EUR) représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de CENT VINGT-CINQ EUROS (125.-EUR) chacune.

Art. 7. Modification du capital social. Le capital social pourra à tout moment être modifié, moyennant décision de l'associé unique ou résolution adoptée par l'assemblée générale des associés, selon le cas.

Art. 8. Droits et Obligations attachées aux parts sociales. Chaque part sociale confère à son propriétaire un droit égal dans les bénéfices de la Société et dans tout l'actif social et à une voix à l'assemblée générale des associés.

Si la Société comporte un associé unique, celui-ci exerce tous les pouvoirs qui sont dévolus par la loi et les statuts à la collectivité des associés.

La propriété d'une part emporte de plein droit adhésion aux statuts de la Société et aux décisions de l'associé unique ou de la collectivité des associés.

Les créanciers ou ayants-droit de l'associé unique ou de l'un des associés ne peuvent, sous quelque prétexte que ce soit, requérir l'apposition des scellés sur les biens et documents de la Société, ni faire procéder à aucun inventaire judiciaire des actifs sociaux; ils doivent, pour l'exercice de leurs droits, s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés, selon le cas.

Art. 9. Indivisibilité des parts sociales. Chaque part est indivisible à l'égard de la Société.

Les propriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par un mandataire commun choisi parmi eux ou en dehors d'eux.

Art. 10. Cession de parts. Si la Société est composée d'un associé unique, ledit associé unique peut librement céder ses parts.

Si la Société est composée d'une pluralité d'associés, les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Dans ce même scénario, les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Art. 11. Formalités. La cession de parts sociales doit être constatée par un acte notarié ou sous seing privé.

De telles cessions ne sont opposables à la Société et aux tiers qu'après qu'elles ont été signifiées à la Société ou acceptées par elle dans un acte notarié conformément à l'article 1690 du Code Civil.

Art. 12. Incapacité, Faillite ou Déconfiture d'un associé. L'interdiction, la faillite ou la déconfiture ou tout autre événement similaire de l'associé unique ou de l'un des associés n'entraîne pas la dissolution de la Société.

Art. 13. Les gérants. La Société est gérée et administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non associés.

Le ou les gérants sont nommés avec ou sans limitation de durée par l'associé unique ou par l'assemblée générale des associés.

Lors de la nomination du ou des gérants, l'associé unique ou l'assemblée générale des associés fixe leur nombre, la durée de leur mandat et, le cas échéant, les pouvoirs et attributions des différents gérants.

L'associé unique ou, en cas de pluralité d'associés, l'assemblée générale des associés pourra décider la révocation d'un gérant, sans qu'il soit nécessaire d'en indiquer les motifs. Chaque gérant peut pareillement se démettre de ses fonctions. L'associé unique ou les associés décideront de la rémunération de chaque gérant.

Art. 14. Pouvoirs des gérants. Le(s) Gérant(s) a(ont) les pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration, de gestion et de disposition intéressant la Société, quelle que soit la nature ou l'importance des opérations, à

condition qu'elles rentrent dans l'objet de la Société. Il(s) a(ont) la signature sociale et le pouvoir de représenter la Société en justice soit en demandant soit en défendant.

Le(s) Gérant(s) peu(ven)t déléguer des pouvoirs spécifiques ou des procurations ou des fonctions permanentes ou temporaires à des personnes ou agents choisis par le(s) Gérant(s).

Art. 15. Evénements atteignant les gérants. Le décès, l'incapacité, la faillite, la déconfiture ou tout événement similaire affectant le gérant, de même que sa démission ou sa révocation pour quelque motif que ce soit, n'entraînent pas la dissolution de la Société.

Les créanciers, héritiers et ayants-cause d'un gérant ne peuvent en aucun cas faire apposer les scellés sur les biens et documents de la Société.

Art. 16. Responsabilité des gérants. Le gérant ne contracte, à raison de ses fonctions, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par lui pour le compte de la Société. Il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

Art. 17. Représentation de la Société. Vis-à-vis des tiers, la Société sera engagée par la seule signature du gérant unique ou en cas de pluralité de gérants par la signature individuelle de chaque gérant ou par la signature conjointe ou la signature individuelle de toute personne à qui un tel pouvoir de signature a été délégué par la gérance, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

Art. 18. Assemblée générale des associés. Lorsque la société ne comporte qu'un associé unique, celui-ci exerce les pouvoirs dévolus par la loi à l'assemblée générale des associés. Dans ces cas les articles 194 à 196 ainsi que 199 de la loi du 10 août 1915 ne sont pas applicables.

En cas de pluralité d'associés, les décisions collectives sont prises lors d'une assemblée générale des associés ou par vote écrit sur le texte des résolutions à adopter, lequel sera envoyé par la gérance aux associés par lettre recommandée.

Dans ce dernier cas, les associés ont l'obligation d'émettre leur vote écrit et de l'envoyer à la Société, dans un délai de quinze jours suivant la réception du texte de la résolution proposée.

Art. 19. Décisions. Les décisions de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés, selon le cas, seront établies par écrit et consignée dans un registre tenu par la gérance au siège social. Les pièces constatant les votes des associés, ainsi que les procurations seront annexées aux décisions écrites.

Art. 20. Année sociale. L'exercice social commence le premier janvier de chaque année et finit le trente et un décembre de la même année.

Art. 21. Bilan. Chaque année, le trente et un décembre, il sera dressé un inventaire général de l'actif et du passif de la société et un bilan résumant cet inventaire.

Chaque associé ou son mandataire muni d'une procuration écrite pourront prendre au siège social communication desdits inventaire et bilan.

Art. 22. Répartition des bénéfices. Les produits de la Société, constatés par l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux, amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de l'exercice.

Sur le bénéfice net il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'une réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve a atteint le dixième du capital social.

Le surplus recevra l'affectation que lui donnera l'associé unique ou, selon le cas, l'assemblée générale des associés.

Art. 23. Dissolution, Liquidation. Lors de la dissolution de la Société, pour quelque cause et à quelque moment que ce soit, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés, selon le cas, par l'associé unique ou par l'assemblée générale des associés qui fixeront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Art. 24. Disposition générale. Toutes les matières qui seraient pas régies par les présents statuts seraient régies conformément à la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée.

Souscription et Paiement

La personne comparante, représentée comme il est précisé ci-avant, ayant ainsi arrêté les Statuts de la Société, a souscrit au nombre de parts sociales et a libéré en numéraire les montants ci après énoncés:

Associé	Capital souscrit (EUR)	Nombre et classes de parts sociales	Libération (EUR)
M. François BRUYNINCKX, prénommé	12'500.-	100	12'500.-
Total:	12'500.-	100	12'500.-

La preuve de ce paiement en numéraire d'un montant de DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (12'500.- EUR) a été rapportée au notaire instrumentant qui constate que les conditions prévues à l'article 183 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, ont été respectées.

106731

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la Société et se termine le 31 décembre 2013.

Evaluations des frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la Société en raison de sa constitution sont estimés à neuf cents euros.

Résolutions de l'associé unique

L'associé unique prénommé, représentant l'intégralité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique décide de fixer à un (1) le nombre de Gérants et de nommer la personne suivante en tant que Gérant unique pour une période indéterminée, avec les pouvoirs prévus à l'article QUATORZE (14) des statuts de la Société:

Monsieur François BRUYNINCKX, coach éducateur, né à Tienen (Belgique), le 26 juillet 1951, demeurant Oude Dieselstraat 10, B-3380 Bunsbeek (Belgique).

Le gérant a, en conformité avec l'article DIX-SEPT (17) des statuts de la Société, les pouvoirs le plus étendus pour engager valablement ladite Société vis-à-vis des tiers par sa seule signature.

Deuxième résolution

Le siège social est fixé au 5, rue Prince Jean, L-4740 Pétange, Grand-Duché de Luxembourg.

Dont acte, fait et passé à Belvaux, Grand-Duché de Luxembourg, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au mandataire de la personne comparante connu du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure, le même mandataire a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: V. DEMEUSE, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 18 juillet 2013. Relation: EAC/2013/9484. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2013105201/167.

(130127214) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2013.

MO Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau.

R.C.S. Luxembourg B 178.922.

—
STATUTS

L'an deux mil treize, le quinze juillet.

Par-devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Ont comparu:

1) La société à responsabilité limitée Management S. à r.l., ayant son siège social au 16, rue de Nassau, L-2213 Luxembourg et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 95.489, ici représentée par Monsieur Marc VAN HOEK, expert-comptable, domicilié professionnellement au 16, rue de Nassau, L-2213 Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 9 juillet 2013;

2) La société à responsabilité limitée Manager S. à r.l., ayant son siège social au 16, rue de Nassau, L-2213 Luxembourg et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 95.614, ici représentée Monsieur Marc VAN HOEK, prénommé, en vertu d'une procuration donnée le 9 juillet 2013.

Lesquelles procurations, après signature «ne varietur» par le mandataire et le notaire instrumentaire, resteront annexées au présent acte pour être enregistrées en même temps.

Lesquelles comparantes, ès-qualités qu'elles agissent, ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'elles vont constituer entre elles:

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme sous la dénomination de "MO Investments S.A.".

Le siège social est établi à Luxembourg-Ville.

Il pourra être transféré dans tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une décision de l'assemblée générale des actionnaires.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale du siège ou la communication de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La durée de la Société est illimitée. La Société pourra être dissoute à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires, délibérant dans les formes prescrites par la loi pour la modification des statuts.

Art. 2. La Société a pour objet, tant à Luxembourg qu'à l'étranger, toutes opérations généralement quelconques, industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières se rapportant directement ou indirectement à la création, la gestion et le financement, sous quelque forme que ce soit, de toutes entreprises et sociétés ayant pour objet toute activité, sous quelque forme que ce soit, ainsi que la gestion et la mise en valeur, à titre permanent ou temporaire, du portefeuille créé à cet effet, dans la mesure où la Société sera considérée selon les dispositions applicables comme "Société de Participations Financières".

La société a aussi pour objet la gestion de son propre patrimoine immobilier par l'achat, la location, la mise en valeur et la vente de toutes propriétés et droits immobiliers, aussi bien au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

La Société peut s'intéresser par toutes voies dans toutes affaires, entreprises ou sociétés ayant un objet identique, analogue ou connexe, ou qui sont de nature à favoriser le développement de son entreprise ou à le lui faciliter.

La Société est autorisée à ouvrir des filiales ou succursales tant au Grand-Duché qu'à l'étranger.

Art. 3. Le capital social est fixé à trente et un mille euros (EUR 31.000,-) divisé en cent (100) actions d'une valeur nominale de trois cent dix euros (EUR 310,-) chacune.

Art. 4. Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

Les actions de la Société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

La Société pourra procéder au rachat de ses actions au moyen de ses réserves disponibles et en respectant les dispositions de l'article 49-2 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Le capital social de la Société peut être augmenté ou diminué en une ou plusieurs tranches par une décision de l'assemblée générale des actionnaires prise en accord avec les dispositions applicables au changement des statuts.

Art. 5. La Société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, ou le cas échéant par un administrateur unique, lesquels ne seront pas nécessairement actionnaires.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut pas dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas, l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 6. Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

De même, le conseil d'administration est autorisé à émettre des emprunts obligataires convertibles ou non sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payable en quelque monnaie que ce soit.

Le conseil d'administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait.

Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la société.

Le conseil d'administration peut désigner son président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le conseil d'administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télécopie ou e-mail, étant admis.

En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, lettre, télégramme, télécopie, e-mail, ainsi que par téléconférence. Si les décisions sont prises par téléconférence ou e-mail, un procès-verbal sera dressé et signé par tous les administrateurs qui ont participé. Les résolutions par écrit approuvées et signées par tous les administrateurs auront les mêmes effets que les résolutions adoptées lors des réunions du conseil d'administration. Le conseil d'administration peut également prendre ses décisions par voie circulaire.

Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix.

L'administrateur unique ou le Conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation de la Société à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

La délégation à un membre du Conseil d'Administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'Assemblée Générale.

La Société se trouve engagée soit par la signature unique de l'administrateur unique, soit par la signature conjointe de deux administrateurs ou par la signature individuelle de l'administrateur-délégué.

Art. 7. La surveillance de la Société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

Art. 8. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 9. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le deuxième jeudi du mois de juin à 17.00 heures à Luxembourg, au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour n'est pas un jour ouvrable, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 10. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales.

Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le conseil d'administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion.

Tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

Art. 11. L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Art. 12. Sous réserve des dispositions de l'article 72-2 de la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, le conseil d'administration est autorisé à procéder à un versement d'acomptes sur dividendes.

Art. 13. La loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales trouvera son application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

1) Le premier exercice social commence aujourd'hui même et finit le 31 décembre 2013.

2) La première assemblée générale annuelle aura lieu en 2014.

Souscription et Libération

Les comparantes précitées ont souscrit aux actions créées de la manière suivante:

1) Management S. à r.l., préqualifiée, Cinquante actions	50
2) Manager S. à r.l., préqualifiée, Cinquante actions	50
Total: cent actions	100

Toutes les actions ont été entièrement libérées en espèces de sorte que le montant de trente et un mille euros (31.000,- EUR) est à la libre disposition de la Société ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Déclaration

Le notaire instrumentaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève approximativement à la somme de mille cinq cents (1.500,-) euros.

Assemblée constitutive

Et à l'instant, les comparantes préqualifiées, représentant l'intégralité du capital social, se sont réunies en assemblée générale extraordinaire à laquelle elles se reconnaissent dûment convoquées, et, après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, elles ont pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

1) Le nombre des administrateurs est fixé à trois (3) et celui des commissaires à un(1).

2) Sont appelés aux fonctions d'administrateurs:

a) Management S. à r.l., ayant son siège social au 16, rue de Nassau, L-2213 Luxembourg et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 95.489, ayant comme représentant permanent Monsieur Marc VAN HOEK;

b) Manager S. à r.l., ayant son siège social au 16, rue de Nassau, L-2213 Luxembourg et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 95.614, ayant comme représentant permanent Madame Geneviève DUMONT;

c) Director S. à r.l., ayant son siège social au 16, rue de Nassau, L-2213 Luxembourg et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 95.613, ayant comme représentant permanent Madame Angela KRETZ.

3) Est appelé aux fonctions de commissaire:

LUXFIDUCIA, S.à.r.l., ayant son siège social au 16, rue de Nassau, L-2213 Bridel et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 71.526.

4) Les mandats des administrateurs et du commissaire prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle statuant sur les comptes de l'exercice clôturé le 31 décembre 2017.

5) Le siège de la Société est fixé à L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparantes, celles-ci, par leur mandataire, ont signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: M. Van Hoek et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 17 juillet 2013. LAC/2013/33318. Reçu soixante-quinze euros (75.- €)

Le Receveur ff. (signé): Irène Thill.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 juillet 2013.

Référence de publication: 2013105204/149.

(130128032) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2013.

Mobile Media Group S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-1650 Luxembourg, 6, avenue Guillaume.

R.C.S. Luxembourg B 95.362.

In the year two thousand and thirteen, on the ninth of July.

Before Maître Henri Hellinckx, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

Was held an extraordinary general meeting of the shareholders of MOBILE MEDIA GROUP HOLDING S.A., a société anonyme having its registered office at 6, avenue Guillaume, L-1650 Luxembourg, registered with the Luxembourg Registry of Trade and Companies under number B 95.362 (the «Company»), incorporated under the name "ELLIS & PARTNERS HOLDING S.A.", pursuant to a notarial deed by Maître Frank BADEN, notary residing in Luxembourg, dated 30 July 2003, and as such published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 963 dated 18 September 2003. The Articles of Incorporation have been amended for the last time by a notarial deed dated December 5, 2008, published in the Mémorial, Recueil Spécial C, number 112 of January 19, 2009.

The meeting was chaired by Mr Dirk PÖSCHL, director, residing at F-75003 Paris, France, 74, rue des Archives.

Mr Emile WIRTZ, company director, residing professionally in Luxembourg, 6, avenue Guillaume, was appointed as secretary and Mr Michael ERNZERHOF, private employee, residing professionally in Luxembourg, 6, avenue Guillaume, was appointed as scrutineer.

The chairman declared and requested the notary to state that:

I. That all the shares being registered shares, the present extraordinary general meeting has been convened by notices containing the agenda sent by registered mail to all the shareholders on June 27, 2013, as well as by notices published on June 14, 2013 and on June 21, 2013 in the Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations and on June 14, 2013 and on June 26, 2013 in the Letzeburger Journal.

II. The shareholders present or represented and the number of shares held by each of them are shown on an attendance list signed by the shareholders present, the proxies of the represented shareholders and by the members of the bureau. The said list and proxies initialled ne varietur by the members of the bureau will be annexed to this document, to be registered with this deed.

III. The agenda of the meeting is the following:

- 1) Decision to be taken about the dissolution of the Company.
- 2) Miscellaneous.

IV. A quorum of 50% of the shares outstanding in the Company is required to validly deliberate on the items of the agenda. The resolutions on the agenda of this meeting may only be validly taken if approved by Shareholders holding at least 2/3 of the Shares represented at the meeting.

V. It appears from the said attendance list, that out of the 50,000 shares representing the entire capital, 38,600 shares are present or represented at the present Extraordinary General Meeting.

As a result of the foregoing, the present Extraordinary General Meeting (the "Meeting") is regularly constituted and may validly deliberate on the item of the agenda.

After deliberation, the Extraordinary General Meeting takes the following resolutions by 27,700 votes in favour and 10,900 votes against:

First resolution

The Extraordinary General Meeting decides that the Company be dissolved and placed in liquidation as of today.

Second resolution

The Extraordinary General Meeting decides to appoint CALYX CAPITAL LIMITED, 7a Turl Street, Oxford, OX1 3DQ, UK, represented by Dirk Pöschl (Director), as liquidator of the Company (hereinafter the "Liquidator").

The Extraordinary General Meeting resolves further that the Liquidator shall have the broadest powers as provided for by Articles 144 to 148 bis of the Law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended from time to time.

It may accomplish all the acts provided for by Article 145 of the Law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended without requesting the authorization of the general meeting in the cases in which it is requested.

The Liquidator is relieved from inventory and may refer to the accounts of the Company.

The Company will be bound by the sole signature of the Liquidator.

It may, under its own responsibility, for special or specific operations, delegate to one or more proxies such part of its powers it determines and for the period it will fix.

The Liquidator will receive no compensation for accomplishment of its duties as liquidator of the Company.

Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English and French, hereby states that at the request of the parties hereto, these minutes are drafted in English followed by a French translation. At the request of same appearing persons in case of divergences between the English and French version, the French version will prevail

Whereof, the present notarial deed was drawn up at Luxembourg, on the day mentioned at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, all of whom are known to the notary by their surnames, first names, civil status and residence, the said persons signed together with us, the notary, this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le neuf juillet.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de MOBILE MEDIA GROUP HOLDING S.A., une société anonyme dont le siège social est situé au 6, avenue Guillaume, L-1650 Luxembourg, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 95.362 (la «Société»), constituée sous la dénomination de «ELLIS & PARTNERS HOLDING S.A.», suivant acte reçu par le notaire Frank BADEN, de résidence à Luxembourg, en date du 30 juillet 2003. Les statuts en ont été modifiés en dernier lieu suivant acte notarié du 5 décembre 2008, publié au Mémorial, Recueil Spécial C, numéro 112 du 19 janvier 2009.

L'assemblée est présidée par M. Dirk PÖSCHL, directeur, demeurant à F-75003 Paris, France, 74, rue des Archives.

Monsieur Emile WIRTZ, administrateur de société, demeurant professionnellement à Luxembourg, 6, avenue Guillaume, a été désigné secrétaire et Monsieur Michael ERNZERHOF, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg, 6, avenue Guillaume, a été désigné scrutateur.

Le Président expose ensuite ce qui suit:

I. Toutes les actions étant nominatives, la présente assemblée générale extraordinaire a été convoquée par des lettres recommandées contenant l'ordre du jour envoyées à tous les actionnaires en date du 27 juin 2013 ainsi que par des avis publiés le 14 juin 2013 et le 21 juin au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations et le 14 juin 2013 et le 26 juin 2013 au Letzeburger Journal.

II. Que les actionnaires présents ou représentés et le nombre des actions détenues par chacun d'eux sont renseignés sur une liste de présence signée par les actionnaires, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que par les membres du bureau. Ladite liste et les procurations signées ne varietur par les membres du bureau resteront annexées à l'original du présent acte pour être enregistrées avec celui-ci.

III. Que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1. Décision de la liquidation de la Société.

2. Divers.

IV. Un quorum de 50% des actions en émission de la Société est requis pour pouvoir délibérer valablement. Les résolutions portées à l'ordre du jour de cette assemblée ne peuvent être valablement prises que si elles sont adoptées par les Actionnaires détenant au moins 2/3 des actions représentées à l'assemblée.

V. Qu'il apparait de ladite liste de présence que sur 50.000 actions émises, 38.600 actions sont présentes ou représentées à la présente Assemblée Générale Extraordinaire.

En conséquence, la présente Assemblée Générale Extraordinaire (l'"Assemblée") est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur les points de l'ordre du jour.

Après avoir délibéré, l'Assemblée Générale Extraordinaire prend les résolutions suivantes par 27.700 votes en faveur et 10.900 votes en défaveur:

Première résolution

L'Assemblée Générale Extraordinaire décide la dissolution et mise en liquidation de la Société à compter de ce jour.

Deuxième résolution

L'Assemblée Générale Extraordinaire désigne CALYX CAPITAL LIMITED, 7a Turl Street, Oxford, OX1 3DQ, UK, représenté par Dirk Pöschl (Director), en tant que liquidateur de la Société (le "Liquidateur").

L'Assemblée Générale Extraordinaire décide que le Liquidateur aura les pouvoirs les plus étendus, tels que prévus par les articles 144 à 148 bis de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Il peut accomplir l'intégralité des actes prévus à l'article 145 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où elle est requise.

Le Liquidateur est dispensé de l'inventaire et peut se référer aux comptes de la Société.

La Société sera engagée par la seule signature du Liquidateur.

Il peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales ou déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie des pouvoirs qu'il détermine et pour la durée qu'il fixera.

Le Liquidateur ne recevra aucune compensation pour l'accomplissement de ses devoirs en tant que liquidateur de la Société.

Constatation

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais et le français, constate que, sur demande des parties comparantes, le procès verbal est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française. A la requête des mêmes parties comparantes et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte français fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte fait et interprétation donnée aux comparants à Luxembourg, tous connus du notaire instrumentant par leur nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: D. PÖSCHL, E. WIRTZ, M. ERNZERHOF et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 17 juillet 2013. Relation: LAC/2013/33342. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 24 juillet 2013.

Référence de publication: 2013105205/126.

(130127608) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2013.

Matijal Conseil, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3321 Berchem, 10, rue de la Montée.

R.C.S. Luxembourg B 88.819.

L'an deux mille treize, le douze juillet.

Par-devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1) Monsieur Frédéric LECLERCQ, gérant de sociétés, né le 1^{er} décembre 1964 à Cambrai (France), demeurant au 10, rue de la Montée, L-3321 Berchem.

2) Monsieur Kléber LECLERCQ, retraité, né le 29 juillet 1933 à Saint-Vaast-en-Cambresis (France), demeurant à F-62223 Sainte Catherine les Arras (France), Résidence les Eaux Vives, rue Notre Dame de Lorette.

Lesquels comparants ont déclaré être les seuls associés de la société à responsabilité limitée "MATIJAL CONSEIL", établie et ayant son siège social à L-1710 Luxembourg, 47, rue Paul Henkes, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 88.819, constituée suivant acte reçu par Maître Gérard LECUIT, notaire alors de résidence à Hesperange, en date du 6 août 2002, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1507 du 18 octobre 2002.

Les statuts de ladite société ont été modifiés par un acte de Maître Martine DECKER, notaire de résidence à Hesperange, en date du 3 février 2004, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 357 du 31 mars 2004.

Le capital social est fixé à douze mille quatre cents euros (EUR 12.400,-) représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale cent vingt-quatre euros (EUR 124,-) chacune, entièrement libérées.

L'ordre du jour est conçu comme suit:

1. Transfert du siège social à L-3321 Berchem 10, rue de la Montée et modification corrélative du 1^{er} alinéa de l'article 3 des statuts.
2. Constatation de la nouvelle adresse de l'associé et gérant à L-3321 Berchem 10, rue de la Montée.
3. Divers.

Les associés ont abordé l'ordre du jour et ont pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Le siège social de la société est transféré à L-3321 Berchem, 10, rue de la Montée.

En conséquence, le premier alinéa de l'article 3 des statuts aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 3. Alinéa 1^{er}.** Le siège social est établi à Berchem.»

Deuxième résolution

Il est pris acte de la nouvelle adresse de l'associé et gérant Monsieur Frédéric LECLERCQ, préqualifié, à L-3321 Berchem, 10, rue de la Montée.

Frais

Tous les frais et honoraires dus en vertu des présentes et évalués à mille euros (EUR 1.000,-) sont à charge de la Société.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: F. Leclercq, K. Leclercq et M. Schaeffer

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 16 juillet 2013. Relation: LAC/2013/33039.

Reçu soixante-quinze euros Eur 75.-

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins d'inscription au Registre de Commerce.

Luxembourg, le 24 juillet 2013.

Référence de publication: 2013105185/50.

(130127791) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2013.

NBIM Nerva S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 2.482.647,00.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 172.917.

In the year two thousand thirteen, on the fifteenth day of July.

Before the undersigned, Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED

NBIM S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered address at 40, Avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 160.744,

here represented by Mrs Rachel UHL, lawyer, with professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy given on July 2013.

The said proxy, signed ne varietur by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party is the sole shareholder of "NBIM Nerva S.à r.l.", a private limited liability company (société à responsabilité limitée) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered address at 40, Avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 172.917 and incorporated pursuant to a deed of the notary Maître Joseph Elvinger, notary public residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, dated 19 November 2012, whose articles of incorporation (the "Articles") have been published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial C") number 3101 (page 148822) on 28 December 2012 (the "Company"). The Articles of the Company were amended for the last time on 22 February 2013 pursuant to a deed of the notary Maître Joseph Elvinger, prenamed, published in the Mémorial C number 976 (page 46845) on 24 April 2013.

The appearing party representing the whole corporate capital requires the notary to act the following resolutions taken in accordance with the provisions of article 200-2 of the Luxembourg law on commercial companies of 10 August 1915, as amended, pursuant to which a sole shareholder of a société à responsabilité limitée shall exercise the powers of the general meeting of shareholders of the Company and the decisions of the sole shareholder are recorded in minutes or drawn up in writing:

First resolution

The sole shareholder decides to increase the issued share capital of the Company by an amount of three hundred and seventy two thousand six hundred and forty seven Euros (EUR 372,647.-), so as to bring it from its current amount of two million one hundred and ten thousand Euros (EUR 2,110,000.-) to two million four hundred and eighty two thousand six hundred and forty seven Euros (EUR 2,482,647.-), by creating and issuing three hundred and seventy two thousand six hundred and forty seven (372,647) new shares with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each (the "New Shares"), each of such New Shares having such rights and obligations as set forth in the Articles and being issued with a share premium of a total amount of three million three hundred and fifty three thousand eight hundred and twenty three Euros (EUR 3,353,823.-).

The New Shares are subscribed and fully paid up by NBIM S.à r.l., prenamed, being the sole existing shareholder of the Company.

Such New Shares are paid up by a contribution in cash of an amount of three million seven hundred and twenty six thousand four hundred and seventy Euros (EUR 3,726,470.-), which is allocated as follows: three hundred and seventy two thousand six hundred and forty seven Euros (EUR 372,647.-) is allocated to the share capital of the Company and three million three hundred and fifty three thousand eight hundred and twenty three Euros (EUR 3,353,823.-) is allocated to the share premium account of the Company.

The proof of the existence and of the value of the contribution has been produced to the undersigned notary.

Second resolution

As a consequence of the above resolution, the sole shareholder decides to amend article 5.1 of the Articles of the Company in order to reflect the above decision, which shall henceforth read as follows:

" 5. Share Capital.

5.1 The share capital of the Company is set at two million four hundred and eighty two thousand six hundred and forty seven Euros (EUR 2,482,647.-) divided into two million four hundred and eighty two thousand six hundred and forty seven (2,482,647) shares with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each (the "Shares"). In these Articles, "Shareholders" means the holders at the relevant time of the Shares and "Shareholder" shall be construed accordingly."

Costs and Expenses

The costs, expenses, remuneration or charges of any form whatsoever incumbent to the Company and charged to it by reason of the present deed are assessed to four thousand Euros.

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party known to the notary by her name, first name, civil status and residence, the proxyholder of the appearing party signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français de ce qui précède:

L'an deux mille treize, le quinze juillet.

Par-devant le soussigné Maître Joseph Elvinger, notaire résidant à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

A COMPARU

NBIM S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social à 40, Avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B160.744,

ici représentée par Madame Rachel UHL, juriste, résidant à Luxembourg, en vertu d'une procuration délivrée en juillet 2013;

Ladite procuration signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera attachée au présent acte pour être soumise avec lui aux autorités de l'enregistrement.

Laquelle partie comparante est l'associé unique de "NBIM Nerva S.à r.l.", une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 40, Avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 172.917, et constituée par un acte notarié de Maître Joseph Elvinger, notaire résidant à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 19 novembre 2012, dont les statuts (les "Statuts") ont été publiés au Mémorial C, Recueil des

Sociétés et Associations (le "Mémorial C") numéro 3101 (page 148822) du 28 décembre 2012 (la "Société"). Les Statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois le 22 février 2013 par un acte établi par Maître Joseph Elvinger, prénommé, publié au Mémorial C, numéro 976 (page 46845) en date du 24 avril 2013.

La partie comparante, représentant l'ensemble du capital social requiert le notaire d'acter les résolutions suivantes prises conformément aux dispositions de l'article 200-2 de la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales du 10 août 1915, telle que modifiée, selon lesquelles l'associé unique d'une société à responsabilité limitée exercera les pouvoirs de l'assemblée générale des associés de la Société et les décisions de l'associé unique seront documentées dans un procès verbal ou rédigées par écrit:

Première résolution

L'associé unique décide d'augmenter le capital social émis de la Société d'un montant de trois cent soixante-douze mille six cent quarante-sept euros (372.647,-EUR), afin de le porter de son montant actuel de deux millions cent dix mille euros (2.110.000,- EUR) à deux millions quatre cent quatre-vingt-deux mille six cent quarante-sept euros (2.482.647,- EUR), par la création et l'émission de trois cent soixante-douze mille six cent quarante-sept (372.647) nouvelles parts sociales ayant une valeur nominale d'un euro (1,- EUR) chacune (les "Nouvelles Parts Sociales"), chacune de ces Nouvelles Parts Sociales ayant les droits et obligations tels que décrits dans les Statuts, et étant émises avec une prime d'émission totale de trois millions trois cent cinquante-trois mille huit cent vingt-trois euros (3.353.823,- EUR).

Les Nouvelles Parts Sociales sont souscrites et entièrement libérées par NBIM S.à r.l., le seul associé existant de la Société.

De telles Nouvelles Parts Sociales ont été payées par voie d'apport en numéraire d'un montant total de trois millions sept cent vingt-six mille quatre cent soixante-dix euros (3.726.470,- EUR), qui est alloué comme suit: trois cent soixante-douze mille six cent quarante-sept euros (372.647,- EUR) sont alloués au capital social de la Société et trois millions trois cent cinquante-trois mille huit cent vingt-trois euros (3.353.823,-EUR) sont alloués au compte de prime d'émission de la Société.

La preuve de l'existence et de la valeur de cette contribution a été présentée au notaire soussigné.

Seconde résolution

En conséquence de la résolution précédente, l'associé unique décide de modifier l'article 5.1 des Statuts de la Société afin de refléter la décision précédente, qui se lira désormais comme suit:

" 5. Capital Social.

5.1 Le capital social est fixé à deux millions quatre cent quatre-vingt-deux mille six cent quarante-sept euros (2.482.647,- EUR) représenté par deux millions quatre cent quatre-vingt-deux mille six cent quarante-sept (2.482.647) parts sociales ayant une valeur nominale d'un euro (1,- EUR) chacune (les "Parts Sociales"). Dans les présents Statuts, "Associés" signifie les détenteurs au moment pertinent des Parts Sociales et "Associé" doit être interprété conformément."

Frais et Dépenses

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison du présent acte, s'élèvent à environ quatre mille Euro.

Fait et passé à Luxembourg, à la date figurant en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française; à la requête de la partie comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

L'acte ayant été lu au mandataire de la partie comparante connu du notaire par son nom, prénom, statut civil et résidence, le mandataire de la partie comparante a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: R.UHL, J.ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils le 17 juillet 2013. Relation: LAC/2013/33256.

Reçu soixante quinze euros (EUR 75,-).

Le Receveur (signé): I.THILL.

Référence de publication: 2013105233/127.

(130127297) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2013.

Outlet Site JV S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.520,00.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 178.113.

—
In the year two thousand and thirteen, the seventh day of June,
before Me Francis Kessler, notary residing in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg,

was held an extraordinary general meeting (the Meeting) of the shareholders of Outlet Site JV S.à r.l., a Luxembourg société à responsabilité limitée with registered office at 65, boulevard Grande Duchesse Charlotte, L-1331, Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, in the process of registration with the Register of Commerce and Companies of Luxembourg (the Company). The Company has been incorporated on May 30, 2013 pursuant to a deed of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, in the process of publication in the Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations. The articles of association (the Articles) have not been amended since.

There appeared:

Simon MAC LLC, a limited liability company incorporated under the laws of Delaware, having its registered office at 225 W. Washington Street, Indianapolis, IN 46204 (United States of America),

here represented by Mrs Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, private employee, whose professional address is at Esch/Alzette, by virtue of a power of attorney given under private seal.

MGE Investments LLC, a limited liability company incorporated under the laws of Delaware, having its registered office at 1209 Orange Street, Wilmington, county of New Castle, 19801 (United States of America),

here represented by Mrs Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, private employee, whose professional address is at Esch/Alzette, by virtue of a power of attorney given under private seal.

individually a Shareholder, collectively the Shareholders.

which proxies, after having been signed ne varietur by the proxyholder acting on behalf of the appearing parties and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The parties, represented as stated here above, have requested the undersigned notary to record the following:

I. that twelve thousand five hundred shares (12,500) shares, having a nominal value of EUR 1.- each, representing the entirety of the share capital of the Company, are duly represented at this Meeting which is consequently regularly constituted and may deliberate upon the items on the agenda, hereinafter reproduced;

II. that the agenda of the Meeting is worded as follows:

1. Waiver of the convening notices;
2. Creation of categories of shares in the share capital of the Company namely (i) ordinary shares (the Ordinary Shares), (ii) class Z shares (the Class Z Shares) and (iii) tracking shares (the Tracking Shares) all having a par value of one euro (EUR 1) each;
3. Conversion of the twelve thousand five hundred (12,500) existing shares in the share capital of the Company into Ordinary Shares;
4. Increase of the share capital of the Company by an amount of twenty-one euro (EUR 21) so as to raise it from its present amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500) consisting of twelve thousand five hundred (12,500) Ordinary Shares to twelve thousand five hundred and twenty-one euro (EUR 12,521) consisting of twelve thousand five hundred and twenty (12,520) by the creation and issue of one (1) Class Z Share, nine (9) Tracking Shares of Class A1, one (1) Tracking Shares of Class A2, nine (9) Tracking Shares of Class B1 and one (1) Tracking Shares of Class B2 with a par value of one euro (EUR 1) each;
5. Subscription to and payment of the share capital increase specified in item 4. above;
6. Subsequent amendment and restatement of articles 5, 6 and 15.2 of the Articles in order to reflect inter alia the creation of new classes of shares adopted under item 2. above and the increase of the share capital adopted under item 4.;
7. Amendment to the register of shareholders of the Company in order to reflect the above changes with power and authority given to any manager of the Company, any lawyer or employee of Loyens & Loeff in Luxembourg and any employee of Intertrust Luxembourg S.A. to proceed on behalf of the Company to the registration of the newly issued shares in the register of shareholders of the Company and to execute, deliver and perform under any documents necessary or useful for such purpose;
8. Miscellaneous.

III. that the Meeting has taken the following resolutions:

First resolution

The entirety of the corporate share capital being represented at the present Meeting, the Meeting waives the convening notices, the Shareholders represented considering themselves as duly convened and declaring having perfect knowledge of the agenda which has been communicated to them in advance.

Second resolution

The Meeting resolves to create classes of shares in the share capital of the Company namely (i) ordinary shares (the Ordinary Shares), (ii) class Z shares (the Class Z Shares) and (iii) tracking shares (the Tracking Shares) all having a par value of one euro (EUR 1) each.

Third resolution

The Meeting resolves to convert the twelve thousand five hundred (12,500) existing shares in the share capital of the Company into Ordinary Shares.

Fourth resolution

The Sole Shareholder resolves to increase the share capital of the Company by an amount of twenty-one euro (EUR 21) so as to raise it from its present amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500) consisting of twelve thousand five hundred (12,500) Ordinary Shares to twelve thousand five hundred and twenty-one euro (EUR 12,521) consisting of twelve thousand five hundred and twenty (12,520) by the creation and issue of one (1) Class Z Share, nine (9) Tracking Shares of Class A1, one (1) Tracking Shares of Class A2, nine (9) Tracking Shares of Class B1 and one (1) Tracking Shares of Class B2 with a par value of one euro (EUR 1) each.

Subscription - Payment

Thereupon:

Simon MAC LLC, predefined and represented as stated here above, declares that it subscribes for:

(i) one (1) Class Z Share fully paid up by a contribution in cash in an aggregate amount of eleven million seven hundred forty-nine thousand euro (EUR 11,749,000) which shall be allocated as follows:

- one euro (EUR 1) to the nominal share capital account of the Company;
- eleven million seven hundred forty-eight thousand nine hundred ninety-nine euro (EUR 11,748,999) to the share premium account of the Company connected to the Class Z Share;

(ii) nine (9) Tracking Shares of Class A1 fully paid up by a contribution in cash in an aggregate amount of two thousand seven hundred twelve euro and sixty-seven cents (EUR 2,712.67) which shall be allocated as follows:

- nine euro (EUR 9) to the nominal share capital account of the Company;
- two thousand seven hundred three euro and sixty-seven cents (EUR 2,703.67) to the share premium account of the Company connected to the Class A1 Shares;

(iii) nine (9) Tracking Shares of Class B1 fully paid up by a contribution in cash in an aggregate amount of twelve thousand eight hundred and twenty-five euro (EUR 12,825) which shall be allocated as follows:

- nine euro (EUR 9) to the nominal share capital account of the Company;
- twelve thousand eight hundred and sixteen euro (EUR 12,816) to the share premium account of the Company connected to the Class B1 Shares;

MGE Investments LLC, predefined and represented as stated here above, declares that it subscribes for:

(i) one (1) Tracking Share of Class A2 fully paid up by a contribution in cash in an aggregate amount of three hundred two euro and eighteen cents (EUR 302.18) which shall be allocated as follows:

- one euro (EUR 1) to the nominal share capital account of the Company;
- three hundred two one and eighteen cents (EUR 301.18) to the share premium account of the Company connected to the Class A2 Shares;

(ii) one (1) Tracking Share of Class B2 fully paid up by a contribution in cash in an aggregate amount of one thousand four hundred and twenty-five euro (EUR 1,425) which shall be allocated as follows:

- one euro (EUR 1) to the nominal share capital account of the Company;
- one thousand four hundred and twenty-four euro (EUR 1,424) to the share premium account of the Company connected to the Class B2 Shares.

The aggregate amount of eleven million seven hundred sixty-six thousand two hundred sixty-four euro and eighty-five cents (EUR 11,766,264.85) is forthwith at the free disposal of the Company.

Fifth resolution

The Meeting further resolves to amend and restate articles 5, 15.2 and 16 of the Articles so that they read henceforth as follows:

" Art. 5. Capital.

5.1 The share capital is set at twelve thousand five hundred and twenty euro (EUR 12,520), represented by (i) twelve thousand five hundred (12,500) ordinary shares (collectively, the Ordinary Shares and individually, an Ordinary Share), (ii) one (1) class Z share (collectively, the Class Z Shares and individually, a Class Z Share) (iii) nine (9) tracking share of class A1 (collectively, the Tracking Shares of Class A1 and individually, a Tracking Shares of Class A1), (vi) one (1) tracking share of class A2 (collectively, the Tracking Shares of Class A2 and individually, a Tracking Shares of Class A2), (v) nine (9) tracking share of class B1 (collectively, the Tracking Shares of Class B1 and individually, a Tracking Shares of Class B1), (vi) one (1) tracking share of class B2 (collectively, the Tracking Shares of Class B2 and individually, a Tracking Shares of Class B2) in registered form, having a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each.

5.2 The Tracking Shares of Class A1 and the Tracking Shares of Class A2 are collectively referred to as the Tracking Shares of Class A, the Tracking Shares of Class B1 Shares and the Tracking Shares of Class B2 Shares are collectively referred to as the Tracking Shares of Class B.

5.3 The Company may also create and issue tracking shares of a new class or classes to be defined and additional Tracking Shares of Class A or Tracking Shares of Class B (collectively, the Tracking Shares, and individually, a Tracking Share), that will track the performance and returns of the underlying assets that they will track (the Designated Assets). Any issue of a new class of shares will have to be approved by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

5.4 Thus each class of Tracking Shares will be allocated to a specific investment and will be entitled to the Investment Net Result as set out in article 15.2 of these Articles, calculated in accordance with the relevant terms and conditions of the shareholders agreement entered into by and between the sole shareholder of the Company and the shareholders of the former (the Shareholders Agreement).

5.5 The Tracking Shares of Class A track the performance and returns of the Company's indirect investment in the Series A Projects (as defined in the Shareholders Agreement) and more particularly the performance and returns of the Company's direct investment in the class A shares issued by Holdco (as defined in the Shareholders Agreement).

5.6 The Tracking Shares of Class B track the performance and returns of the Company's indirect investment in the Series B Projects (as defined in the Shareholders Agreement) and more particularly the performance and returns of the Company's direct investment in the class B shares issued by Holdco (as defined in the Shareholders Agreement).

5.7 The holders of the Ordinary Shares, the Class Z Shares and the Tracking Shares (collectively and irrespectively of their class, the Shares, and individually and irrespectively of their class, a Share) are together referred to as the Shareholders. Each Share entitles its holder to one vote.

5.8 The share capital may be increased or reduced once or more by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles."

" **15.2.** After the allocation of any profits to the Legal Reserve and subject to any mandatory provisions of the Law, all further profits shall be distributed and paid as follows:

(i) the holders of the Shares shall, pro rata the capital invested by each of them in respect of their Shares (nominal value and, as the case may be, share premium), be entitled to a dividend equal to (i) any proceeds and income derived by the Company (including, without limitation, dividends, capital gains, liquidation profits, sale proceeds and any other proceeds and income) from its direct investment in the assets acquired with the proceeds of the subscription for the Shares of such class (the Investment Income), minus (ii) any costs directly related to such investment (the Investment Costs), items (i) and (ii) to be determined by the Board (the Investment Net Result);

(ii) for the avoidance of any doubt, the holders of the Tracking Shares of Class A at the time of such distribution, pro rata in accordance with the capital invested (nominal amount and, as the case may be, share premium) by each holder of Tracking Shares of Class A, shall be entitled to (i) any proceeds and income (including, without limitation, dividends, capital gains, licensing fees, liquidation profits, sale proceeds and any other proceeds and income) obtained by the Company in connection with its indirect investment in the Series A Projects (the "Class A Investment Income"), minus (ii) any costs directly related to the Class A Investment Income, as (i) and (ii) to be determined by the sole manager or, as the case may be, by the Board (the "Class A Investment Net Result");

(iii) for the avoidance of any doubt, the holders of the Tracking Shares of Class B at the time of such distribution, pro rata in accordance with the capital invested (nominal amount and, as the case may be, share premium) by each holder of Tracking Shares of Class B, shall be entitled to (i) any proceeds and income (including, without limitation, dividends, capital gains, licensing fees, liquidation profits, sale proceeds and any other proceeds and income) obtained by the Company in connection with its indirect investment in the Series B Projects (the "Class B Investment Income"), minus (ii) any costs directly related to the Class B Investment Income, as (i) and (ii) to be determined by the sole manager or, as the case may be, by the Board (the "Class B Investment Net Result");

(iv) a dividend in connection with Tracking Shares of one or more classes will only be paid to the relevant class of Shares if the whole net distributable benefits exceed the amount of the envisaged benefits distribution and if in accordance with the Shareholders Agreement.

(v) In so far as an Investment Net Result on one or several Share classes will be observed, the General Meeting will have the power to decide of the distribution of this or these Investment Net Result(s) in accordance with the Shareholders Agreement.

(vi) The shareholders have discretionary power to dispose of the surplus, if any. It may in particular allocate such profit to the payment of a dividend, to transfer the balance to a reserve account, or to carry it forward in accordance with the applicable legal provisions."

" Art. 16.

16.1 The Company may be dissolved by a resolution of the general meeting of shareholders. The liquidation will be carried out by one or more liquidators, appointed by the general meeting of shareholders which will specify their powers and fix their remuneration. Unless otherwise provided for in the resolution of the shareholders(s) or by law, the liquidators shall be invested with the broadest powers for the realization of the assets and payments of the liabilities of the Company,

it being specified that the liquidation surplus of the Company is to be disposed of in the manner provided for in article 15 of these Articles.

16.2 Any liquidation surplus comprised in each Designated Asset, after payment of the Company's liabilities, shall be distributed to the holders of relevant Tracking Shares in proportion to their respective holdings of such shares.

16.3 For the purposes of this Article 16:

(a) any liabilities or expenses of the Company attributable to, or incurred in respect of, a Designated Asset shall be regarded as a reduction in the value of the assets forming part of the relevant Designated Asset;

(b) any liabilities or expenses of the Company not falling within (a) above shall be regarded as a reduction in the value of the assets of the Designated Assets in proportion to the value of the assets comprised in them respectively;

(c) in the event that the liabilities or expenses to be applied in reduction of a particular Designated Asset under (a) or (b) above exceed the value of that asset, the value of that asset shall be regarded as nil for the purposes of this Article 16, and such shortfall shall be applied in reduction of the other Designated Asset in proportion to the value of the assets comprised in them respectively (such value being calculated, in the case of each asset, after first giving effect to the reductions required by paragraphs (a) and (b) above).

16.4 Any liquidation surplus remaining after the distribution set forth under this Article 16 shall be paid to the holders of Ordinary shares in proportion to the Ordinary shares held by each of them."

Sixth resolution

The Meeting resolves to amend to the register of shareholders of the Company in order to reflect the above changes and to authorise and empower any manager of the Company, any lawyer or employee of Loyens & Loeff in Luxembourg and any employee of Intertrust Luxembourg S.A, each acting individually, to proceed on behalf of the Company, to the registration of the newly issued shares in the register of shareholders of the Company and to execute, deliver and perform under any documents (including a notice) necessary or useful for such purpose.

Estimate of costs

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated to be approximately five thousand two hundred euro (EUR 5,200.-).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed is drawn in Esch-sur-Alzette, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, the proxyholder of the appearing party signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le septième jour du mois de juin, par devant Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg,

s'est tenue une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) de l'associé unique de Outlet Site JV S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 65 boulevard Grande Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en cours d'immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg (la Société). La Société a été constituée le 30 mai 2013 suivant acte de Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, en cours de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Association. Les statuts de la Société (les Statuts) n'ont pas été modifiés depuis.

ONT COMPARU:

Simon MAC LLC, une société régie par les lois du Delaware, dont le siège social se situe à 225 W. Washington Street, Indianapolis, IN 46204 (Etats-Unis d'Amérique),

représentée par Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employée privée, avec adresse professionnelle à Esch/Alzette, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

MGE Investments LLC, une société régie par les lois du Delaware, dont le siège social se situe à 1209 Orange Street, Wilmington, county of New Castle, 19801 (Etats-Unis d'Amérique),

représentée par Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employée privée, avec adresse professionnelle à Esch/Alzette, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

(individuellement un Associé, collectivement les Associés)

Lesdites procurations, après avoir été signées ne varietur par le mandataire des parties comparantes et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

Les parties comparantes, représentées comme indiqué ci-dessus, ont requis le notaire instrumentant d'acter que:

I. Que douze mille cinq cents (12,500) parts sociales, ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune, représentant l'intégralité du capital de la Société sont représentées à l'Assemblée qui est par conséquent régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour reproduit ci-après;

II. L'ordre du jour de l'Assemblée est libellé comme suit:

1. Renonciation aux convocations d'usage;
2. Création de catégories de parts sociales dans le capital social de la Société, à savoir (i) les parts sociales ordinaires (les Parts Sociales Ordinaires), (ii) les parts sociales de classe Z (les Parts Sociales de Classe Z) et (iii) les parts sociales traçantes (les Parts Sociales Traçantes), ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1) chacune;
3. Conversion des douze mille cinq cents (12.500) parts sociales existantes dans le capital social de la Société en Parts Sociales Ordinaires;
4. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de vingt et un euros (EUR 21) afin de porter le capital social de la Société de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) à douze mille cinq cents vingt et un euros (EUR 12.521), par l'émission d'une (1) Part Sociale de Classe Z, de neuf (9) Parts Sociales Traçantes de Classe A1, d'une (1) Parts Sociales Traçantes de Classe A2, de neuf (9) Parts Sociales Traçantes de Classe B1 et d'une (1) Part Sociale Traçante de Classe B2 d'une valeur nominale de un euro (EUR 1) chacune;
5. Souscription et libération des classes de parts sociales comme indiqué sous le point 4 ci-dessus;
6. Modification subséquente et refonte des article 5, 15.2 et 16 des Statuts afin de refléter entre autres la création des nouvelles catégories de parts sociales adoptée au point 2. ci-dessus et l'augmentation de capital adoptée au point 4. ci-dessus;
7. Modification du registre des associés de la Société afin d'y faire figurer les changements ci-dessus avec pouvoir et autorité donnés à tout gérant de la Société, tout employé de Loyens & Loeff et tout employé de Intertrust Luxembourg S.A., pour procéder pour le compte de la Société à l'inscription des parts sociales nouvellement émises dans le registre des associés de la Société;
8. Divers.

III. L'Assemblée a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'intégralité du capital social étant représenté à l'Assemblée, l'Assemblée renonce aux convocations d'usage, les associés se considèrent valablement convoqués et déclarent avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué en avance.

Deuxième résolution

L'Assemblée décide de créer des catégories de parts sociales dans le capital social de la Société, à savoir (i) les parts sociales ordinaires (les Parts Sociales Ordinaires), (ii) les parts sociales de classe Z (les Parts Sociales de Classe Z) et (iii) les parts sociales traçantes (les Parts Sociales Traçantes), ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1) chacune.

Troisième résolution

L'Assemblée décide de convertir les douze mille cinq cents (12.500) parts sociales existantes dans le capital social de la Société en Parts Sociales Ordinaires.

Quatrième résolution

L'Assemblée décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de vingt et un euros (EUR 21) afin de porter le capital social de la Société de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) à douze mille cinq cents vingt et un euros (EUR 12.521), par l'émission d'une (1) Part Sociale de Classe Z, de neuf (9) Parts Sociales Traçantes de Classe A1, d'une (1) Parts Sociales Traçantes de Classe A2, de neuf (9) Parts Sociales Traçantes de Classe B1 et d'une (1) Part Sociale Traçante de Classe B2 d'une valeur nominale de un euro (EUR 1) chacune.

Souscription - Libération

Sur ce:

Simon Mac LLC, prénommée et représentée comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire à:

(i) une (1) Part Sociale de Classe Z ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1) chacune, et de les libérer intégralement par un apport en numéraire d'un montant de onze millions sept cent quarante neuf mille euros (EUR 11,749,000) affecté comme suit:

- un euro (EUR 1) au compte de capital social de la Société;
- onze millions sept cent quarante huit mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf euros (EUR 11,748,999) au compte de prime d'émission de la Société connecté aux Part Sociale de Classe Z;

(ii) neuf (9) Parts Sociales Traçantes de Classe A1 ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1) chacune, et de les libérer intégralement par un apport en numéraire d'un montant de deux mille sept cent douze euros et soixante sept cents (EUR 2.712,67) affecté comme suit:

- neuf euros (EUR 9) au compte de capital social de la Société;
- deux mille sept cent trois euros et soixante sept cents (EUR 2.703,67) au compte de prime d'émission de la Société connecté aux Parts Sociales Traçantes de Classe A1;

(iii) neuf (9) Parts Sociales Traçantes de Classe B1 ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1) chacune, et de les libérer intégralement par un apport en numéraire d'un montant de douze mille huit cent vingt-cinq euros (EUR 12.825) affecté comme suit:

- neuf euros (EUR 9) au compte de capital social de la Société;
- douze mille huit cent seize euros (EUR 12.816) au compte de prime d'émission de la Société connecté aux Parts Sociales Traçantes de Classe B1.

MGE Investments LLC, prénommée et représentée comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire à:

(i) une (1) Part Sociale Traçante de Classe A2 ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1), et de la libérer intégralement par un apport en numéraire d'un montant de trois cent deux euros et dix-huit cents (EUR 302,18) affecté comme suit:

- un euro (EUR 1) au compte de capital social de la Société;
- trois cent un euros et dix-huit cents (EUR 301,18) au compte de prime d'émission de la Société connecté aux Parts Sociales Traçantes de Classe A2;

(i) une (1) Part Sociale Traçante de Classe B2 ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1), et de la libérer intégralement par un apport en numéraire d'un montant de mille quatre cent vingt-cinq euros (EUR 1.425) affecté comme suit:

- un euro (EUR 1) au compte de capital social de la Société;
- mille quatre cent vingt-quatre euros (EUR 1.424) au compte de prime d'émission de la Société connecté aux Parts Sociales Traçantes de Classe B2.

Le montant de onze millions sept cent soixante-six mille deux cent soixante-quatre euros et quatre-vingt-cinq cents (EUR 11.766.264,85) est à la disposition de la Société.

Cinquième résolution

L'Assemblée décide en outre de modifier et reformuler les articles 5, 15.2 et 16 des Statuts afin qu'ils aient désormais la teneur suivante:

« Art. 5. Capital.

5.1 Le capital social est fixé à douze mille cinq cents vingt euros (EUR 12.520), représenté par (i) douze mille cinq cents (12.500) parts sociales ordinaires (collectivement les Parts Sociales Ordinaires et individuellement, une Part Sociale Ordinaire), (ii) une (1) part sociale de classe Z (collectivement les Parts Sociales de Classe Z et individuellement une Part Sociale de Classe Z), (iii) neuf (9) parts sociales traçantes de classe A1 (collectivement les Parts Sociales Traçantes de Classe A1 et individuellement une Part Sociale Traçante de Classe A1), (iv) neuf (9) parts sociales traçantes de classe A2 (collectivement les Parts Sociales Traçantes de Classe A2 et individuellement une Part Sociale Traçante de Classe A2), (v) une (1) part sociale traçante de classe B1 (collectivement les Parts Sociales Traçantes de Classe B1 et individuellement une Part Sociale Traçante de Classe A1) et (vi) une (1) part sociale traçante de classe B2 (collectivement les Parts Sociales Traçante de Classe B2 et individuellement une Part Sociale Traçante de Classe B2).

5.2 Les Parts Sociales Traçantes de Classe A1 et les Parts Sociales Traçantes de Classe A 2 sont collectivement définies comme les Parts Sociales Traçantes de Classe A, les Parts Sociales Traçantes de Classe B1 et les Parts Sociales Traçantes de Classe B2 sont collectivement définies comme les Parts Sociales Traçantes de Classe B.

5.3 La Société peut également créer et émettre des parts sociales traçantes d'une nouvelle classe à définir et des Parts Sociales Traçantes de Classe A et des Parts Sociales Traçantes de Classe B additionnelles (collectivement, les Parts Sociales Traçantes, et individuellement, une Part Sociale Traçante), qui traceront la performance et le rendement des actifs sous-jacents qu'elles suivront (les Actifs Désignés). Toute émission d'une nouvelle classe de parts sociales devra être approuvée par une résolution des associés, agissant conformément aux dispositions prescrites pour la modification des Statuts.

5.4 Ainsi, chaque classe de Parts Sociales Traçantes sera affectée à un investissement en particulier et donnera droit au Revenu Net d'Investissement tel que défini à l'article 15.2 des présents Statuts, calculé en accord avec les stipulations pertinentes du pacte d'associés conclu entre l'associé unique de la Société et les associés de celui-ci (le Pacte d'Associés).

5.5 Les Parts Sociales Traçantes de Classe A traceront la performance et le rendement (incluant sans limitation tous les revenus dérivés des prêts et des licences) de l'investissement indirect de la Société dans les Projets de Série A (tels que définis dans le Pacte d'Associés) et plus particulièrement la performance et le rendement de l'investissement direct de la Société dans les parts sociales traçantes de classe A de Holdco (telle que définie dans le Pacte d'Associés).

5.6 Les Parts Sociales Traçantes de Classe B traceront la performance et le rendement (incluant sans limitation tous les revenus dérivés des prêts et des licences) de l'investissement de la Société dans les Projets de Série B (tels que définis dans le Pacte d'Associés) et plus particulièrement la performance et le rendement de l'investissement direct de la Société dans les parts sociales traçantes de classe B de Holdco (telle que définie dans le Pacte d'Associés).

5.7 Les détenteurs des Parts Sociales Ordinaires et des Parts Sociales Traçantes (collectivement et sans tenir compte de leurs classes les Parts Sociales, et individuellement et sans tenir compte de leur classe, une Part Sociale) sont désignés ensemble comme les Associés. Chaque Part Sociale donne droit à son propriétaire à un vote.

5.8 Le capital social peut être augmenté ou réduit à une ou plusieurs reprises par une résolution des associés, adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.»

«15.2. Après affectation des bénéfices à la Réserve Légale et sous réserve des dispositions de la Loi, tous les bénéfices restants seront distribués et payés comme suit:

(i) les détenteurs des Parts Sociales auront, au prorata du capital investi par chacun d'eux pour leurs Parts Sociales (valeur nominale et, le cas échéant, prime d'émission), droit à un dividende égal à (i) tous les produits et tout revenu réalisés par la Société (en ce compris, sans limitation, les dividendes, les gains sur capital, les boni de liquidation, les produits d'une vente ou tout autre produit ou revenu) sur leur investissement direct dans les avoirs acquis grâce au produit de la souscription aux Parts Sociales de cette classe (le Revenu d'Investissement), moins (ii) tous les coûts directement liés à cet investissement (les Frais d'Investissement), les points (i) et (ii) étant déterminés par le Conseil (le Revenu Net d'Investissement).

(ii) pour éviter tout doute, les détenteurs de Parts Sociales de Classe A au moment d'une telle distribution, au prorata, sur base du capital investi (montant nominal et, le cas échéant, prime d'émission) par chaque détenteur de Parts Sociales de Classe A, auront le droit à (i) tout bénéfices et revenus (en ce compris, dividendes, plus-value, redevances de licence, boni de liquidation, bénéfices de vente et toute autre bénéfice et revenu) obtenus par la Société en relation avec son investissement dans les Projets de Série A (le Revenu d'Investissement de Classe A), moins (ii) tout frais directement liés au Revenu d'Investissement de Classe A, tels que (i) et (ii) sont déterminés par le gérant unique ou le cas échéant par le Conseil (le Revenu Net d'Investissement de Classe A).

(iii) pour éviter tout doute, les détenteurs de Parts Sociales de Classe B au moment d'une telle distribution, au prorata, sur base du capital investi (montant nominal et, le cas échéant, prime d'émission) par chaque détenteur de Parts Sociales de Classe B dans la Société relativement à de telles parts sociales, auront le droit à (i) tout bénéfices et revenus (en ce compris, dividendes, plus-value, redevances de licence, boni de liquidation, bénéfices de vente et toute autre bénéfice et revenu) obtenus par la Société en relation avec son investissement dans les Projets de Série B (le Revenu d'Investissement de Classe B), moins (ii) tout frais directement liés au Revenu d'Investissement de Classe B, tels que (i) et (ii) sont déterminés par le gérant unique ou le cas échéant par le Conseil (le Revenu Net d'Investissement de Classe B).

(iv) un dividende associé à des Parts Sociales Traçantes d'une ou plusieurs classes ne pourra être versé à la classe de parts sociales considérées que si l'ensemble du bénéfice net distribuable est supérieur au montant de la distribution envisagée et est en accord avec le Pacte d'Associés.

(v) Dès lors qu'un Revenu Net d'Investissement sera constaté sur une ou plusieurs classes de Parts Sociales, l'Assemblée Générale aura la faculté de décider de la distribution de ce ou ces Revenu(s) Net(s) d'Investissement conformément au Pacte d'Associés).

(vi) L'Assemblée Générale peut disposer du surplus, s'il y en a, à sa discrétion. Elle peut, en particulier, affecter ce bénéfice au paiement d'un dividende, le transférer à une réserve ou le reporter.»

« Art. 16.

16.1 En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés qui fixera leurs pouvoirs et rémunération. Sauf disposition contraire prévue dans la résolution du (ou des) associé(s) ou par la loi, les liquidateurs seront investis des pouvoirs les plus étendus pour la réalisation des actifs et le paiement des dettes de la Société, étant spécifié qu'il sera disposé du boni de liquidation de la manière prévue à l'article 11 des présents Statuts.

16.2 Tout boni de liquidation compris dans tout Actif Désigné, après paiement des dettes de la Société, sera distribué entre les détenteurs des Parts Sociales Traçantes concernées en proportion de leurs détentions respectives de ces parts sociales.

Pour les besoins cet Article 16:

(a) toute dette ou dépense de la Société attribuable à, ou encourue en relation avec, un Actif Désigné sera considérée comme une réduction de la valeur des actifs composant l'Actif Désigné concerné;

b) toute dette ou dépense de la Société ne tombant pas dans le (a) ci-dessus sera considérée comme une réduction de la valeur des actifs des Actifs Désignés en proportion de la valeur des actifs qui le composent respectivement;

(c) dans le cas où les dettes ou dépenses devant être appliqués en réduction d'un Actif Désigné particulier suivant (a) ou (b) ci-dessus excèdent la valeur de cet actif, la valeur de cet actif sera considéré comme nul pour les besoins de cet Article 16, et ce déficit sera appliqué en réduction des autres Actifs Désignés en proportion de la valeur des actifs qui les composent respectivement (cette valeur étant calculée, dans le cas de chaque actif, après avoir en premier lieu donné effet aux réductions requises par les paragraphes (a) et (b) ci-dessus).

16.4. Tout boni de liquidation subsistant après la distribution prévue sous cet article 16 sera distribué aux porteurs de parts sociales ordinaires en proportion des parts sociales ordinaires détenues par chacun d'entre eux.»

Sixième résolution

L'Assemblée décide de modifier le registre des associés de la Société afin de refléter les modifications ci-dessus avec pouvoir et autorité donnés à tout gérant de la Société, tout avocat ou employé de Loyens & Loeff à Luxembourg et tout employé de Intertrust Luxembourg S.A., chacun agissant individuellement, pour procéder pour le compte de la Société à l'inscription des parts sociales nouvellement émises dans le registre des associés de la Société.

Estimation des frais

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ cinq mille deux cents euros (EUR 5.200,-).

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du comparant, le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire du comparant, le mandataire des comparants a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 14 juin 2013. Relation: EAC/2013/7758. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Santoni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2013105247/415.

(130127347) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2013.

Outlet Site Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 178.117.

In the year two thousand and thirteen, the twenty-fifth day of June, before Maître Francis Kessler, notary residing in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg,

was held an extraordinary general meeting (the Meeting) of the shareholder of Outlet Site Holdings S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée) with registered office 65 boulevard Grande Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, in the process of registration with the Register of Commerce and Companies of Luxembourg (the Company). The Company has been incorporated on May 30, 2013 pursuant to a deed of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, in the process of publication in the Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations. The articles of associations of the Company (the Articles) were amended most recently pursuant to a deed received by Maître Francis Kessler, prenamed, on June 7, 2013, in the process of publication in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

THERE APPEARED,

Outlet Site JV S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée) with registered office 65 boulevard Grande Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, in the process of registration with the Register of Commerce and Companies of Luxembourg (the Sole Shareholder),

here represented by Mrs Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, private employee, whose professional address is at Esch/Alzette, by virtue of a power of attorney given under private seal.

which proxy, after having been signed ne varietur by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The Sole Shareholder has requested the undersigned notary to record the following:

I. That the Sole Shareholder holds all the shares in the share capital of the Company.

II. That the agenda of the Meeting is worded as follows:

1. Amendment and restatement of article 8 of the Articles;

2. Appointment of Brian McDade, Stanley Shashoua and Simon John Johnston as A managers of the Company and of Pierre Claudel, Joe Greis and Douwe Terpstra as B managers of the Company;

3. Power and authority given to any manager of the Company, any lawyer or employee of Loyens & Loeff in Luxembourg and any employee of Intertrust Luxembourg S.A. to proceed on behalf of the Company to proceed with the formalities further to the appointment of the managers and to execute, deliver and perform under any documents necessary or useful for such purposes; and

4. Miscellaneous.

III. That the Sole Shareholder has taken the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder further resolves to amend and restate article 8 of the Articles so that it reads henceforth as follows:

" Art. 8. Board of Managers.

8.1 Appointment of Managers

The Company shall be managed by one or more managers (individually a Manager, collectively the Managers). The Managers need not be shareholders. If several Managers are appointed, they shall constitute the board of Managers (the Board) consisting of five (5) A Managers and of five (5) B Managers. Each Manager shall be permitted to appoint another Manager as his or her proxy.

The Shareholder(s) shall appoint five (5) A Managers chosen amongst a list of candidates to the Board from which three (3) persons shall be designated as SPG Managers and a list of candidates to the Board from which two (2) persons shall be designated as MGE Managers. Should any SPG Manager be removed, the Shareholder(s) shall procure that a general meeting of the Shareholder(s) is convened for the purpose of removing such SPG Manager and shall vote in favour of such removal in accordance with the Articles. In such event the Shareholder(s) shall at the same general meeting elect a new SPG Manager from a list of candidates proposed to the Shareholder(s). Should any MGE Manager be removed, the Shareholder(s) shall procure that a general meeting of the Shareholder(s) is convened for the purpose of removing such MGE Manager and shall vote in favour of such removal in accordance with the Articles. In such event the Shareholder(s) shall at the same general meeting elect a new MGE Manager from a list of candidates proposed to the Shareholder(s). The B Managers shall be appointed by the Shareholder(s) and may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the Shareholder(s).

8.2 Managers' meetings

8.2.1 No business shall be transacted at any meeting of the Board unless a quorum is present, namely, at meetings of the Board, one MGE Manager, one SPG Manager and one B Manager present in person or by proxy by another Manager.

8.2.2 If a quorum is not present at a Board meeting within 30 minutes of the time specified for the Board meeting, or if during the meeting a quorum is no longer present, the meeting shall be adjourned for at least one, but not more than three Business Days (excluding the date of the original meeting and the date of the adjourned meeting) to the same place and time of day. The quorum for the adjourned meeting shall be one MGE Manager, one SPG Manager and one B Manager. The quorum for any subsequent adjournment of that meeting for want of a quorum shall be such of the Managers who are so present. At least one Business Day's notice of an adjourned meeting shall be given to each of the Managers and any such notice shall be given in the same manner, and specifying the same agenda, as for the original meeting.

8.2.3 Resolutions of the Board shall be decided by a majority of votes cast for or against the resolution at a quorate meeting of the Managers duly convened and held. Each Manager present at any Board meeting shall be entitled to cast the vote of any other Manager ("Absent Manager") who is not present at the meeting so long as a written authority has been given by the Absent Manager to the Manager who shall be entitled to cast the vote on behalf of the Absent Manager (and such written authority shall be presented at the relevant meeting of the Board).

8.2.4 Five Business Days' notice (or such other period of notice as may be agreed from time to time by each of the Shareholder(s) in a general meeting of the Shareholder(s)) of each meeting of the Board specifying the date, time and place of the meeting and an agenda of the Business to be transacted thereat, shall be given to all Managers by the proposing Manager(s).

8.2.5 All meetings of the Board shall take place at (i) the registered office of the Company, or (ii) at such other location in Luxembourg as each of the Managers shall agree, or (iii) in the case of an emergency, at such other location as each of the Managers shall agree provided that none of the Managers participating in a meeting of the Board (as the case may be) are located in the United Kingdom at the time, and (iv) at least twice a year, all the Managers shall physically attend such meeting.

8.2.6 Unless otherwise agreed in writing by each of the Shareholder(s):

- Meetings of the Board shall be held not less often than quarterly on such dates as they may agree;
- Subject always to the requirements for notice of meetings set out in this article 8, a telephone conference call during which a quorum of the Managers (for the purposes of the business intended to be conducted at that meeting) participates in the call (provided that a majority of the Managers participating in the conference call are located in Luxembourg or at such other place as the Managers shall agree and none of the Managers participating in the conference call are located in the United Kingdom at the time) shall be as valid and effective as a meeting of the Managers duly convened and held in accordance with the foregoing provisions of this article 8; and
- Any Manager shall by notice to the Company and each other Manager be entitled to convene a meeting of the Managers at the locations specified in article 8.2.5 at any reasonable time after the date of such notice but which shall not be convened on shorter notice than that specified in article 8.2.4 unless all the Managers so agree in writing.

8.2.7 All Board papers for meetings of the Board will be sent to all Managers at or prior to the time when notice of the relevant meeting is given and, unless otherwise agreed by each of the Shareholder(s), draft minutes of meetings of

the Board will be sent to the Shareholder(s) and the Managers as soon as practicable after the holding of the relevant meeting. The B Managers shall have responsibility for the preparation of the minutes of meetings of the Board. No matter omitted from the agenda issued with the notice convening the meeting of the Managers may be decided at that meeting unless all the Managers so agree.

8.2.8 All records which are required by law to be kept by the Company, including the Company register, shall be held in Luxembourg.

8.2.9 The Company shall be bound towards third parties by the signature of any Manager duly authorised by the Board or by of any person(s) to whom special powers have been delegated by the Board."

Second resolution

The Sole Shareholder resolves to appoint the following persons as A managers of the Company with immediate effect and for an undetermined period:

- Stanley Shashoua, born on October 20, 1970 in New York(United States of America), residing at 151 East 85th Street, Apt 19G, New York, NY 10028 (United States of America);
- Brian McDade, born on May 15, 1979 in Pawtucket (United States of America), residing at 1044 Pawtucket Drive, Westfield, IN 46074 (United States of America); and
- Simon John Johnston, born on December 13, 1960 in Freemantle (Australia), residing at Nations House, 103 Wigmor Street, London W1U 1WH (United Kingdom).

The Sole Shareholder resolves to appoint the following persons as B managers of the Company with immediate effect and for an undetermined period:

- Pierre Claudel, born on May 23, 1978 in Schiltigheim (France), residing at 65 boulevard Grande Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg;
- Joe Greis, born on January 26, 1986 in Luxembourg, residing at 65 boulevard Grande Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg; and
- Douwe Terpstra, born on October 31, 1958 in Leeuwarden (Netherlands), residing at 65 boulevard Grande Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg.

Third resolution

The Sole Shareholder resolves to authorise and empower any manager of the Company, any lawyer or employee of Loyens & Loeff in Luxembourg and any employee of Intertrust Luxembourg S.A, each acting individually, to proceed with the formalities further to the appointment of the managers and to execute, deliver and perform under any documents (including a notice) necessary or useful for such purposes.

Estimate of costs

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated to be approximately one thousand three hundred euro (EUR 1,300.-).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed is drawn in Esch-sur-Alzette, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, the proxyholder of the appearing party signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le vingt-cinquième jour du mois de juin, par devant Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg,

s'est tenue une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) de l'associé unique de Outlet Site Holdings S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 65 boulevard Grande Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en cours d'immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg (la Société). La Société a été constituée le 30 mai 2013 suivant acte de Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, en cours de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Association. Les statuts de la Société (les Statuts) ont pas été modifiés pour la dernière fois le 7 juin 2013 suivant un acte de Maître Francis Kessler, en cours de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Association.

A COMPARU:

Outlet Site JV S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 65 boulevard Grande Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en cours d'immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg (l'Associé Unique),

dûment représentée par Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employée privée, avec adresse professionnelle à Esch/Alzette, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant d'acter que:

I. L'Associé Unique détient toutes les parts sociales dans le capital social de la Société;

II. L'ordre du jour de l'Assemblée est libellé comme suit:

1. Modification subséquente et refonte de l'article 8 des Statuts;

2. Nomination de Brian McDade, Stanley Shashoua et Simon John Johnston en tant que gérants de classe A de la Société et Pierre Claudel, Joé Greis and Douwe Terpstra en tant que gérants de classe B de la Société

3. Pouvoir et autorité donnés à tout gérant de la Société, tout employé de Loyens & Loeff à Luxembourg et tout employé de Intertrust Luxembourg S.A. pour procéder aux formalités relatives aux changements de gérants et à signer ou délivrer tout document nécessaire ou utile à ce sujet; et

4. Divers.

III. L'Associé Unique a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide en outre de modifier et reformuler l'article 8 des Statuts afin qu'il ait désormais la teneur suivante:

" Art. 8. Conseil de gérance.

8.1 Nomination des Gérants

La Société est gérée par un ou plusieurs gérants (individuellement un Gérant, et collectivement, les Gérants). Les Gérants ne doivent pas nécessairement être associés. Si plusieurs Gérants sont nommés, ils constitueront le conseil de gérance (le Conseil) composé de cinq (5) Gérants de classe A et cinq (5) Gérants de classe B. Chaque Gérant est autorisé à nommer un autre Gérant comme mandataire.

Les Associés nommeront cinq (5) Gérants de classe A parmi une liste de candidats proposés par le Conseil, parmi lesquels trois (3) personnes seront désignées en tant que Gérants SPG et parmi une liste de candidats proposés par le Conseil parmi lesquels deux (2) personnes seront désignées en tant que Gérants MGE. Aux fins de révocation d'un Gérant SPG, les Associés devront faire en sorte qu'une assemblée générale des associés soit convoquée aux fins de révoquer le Gérant SPG en question et voter en faveur d'une telle révocation conformément aux Statuts. Dans tel cas, les Associés éliront lors de cette même assemblée générale un nouveau Gérant SPG à partir d'une liste de candidats proposés aux Associés. Aux fins de révocation d'un Gérant MGE, les Associés devront faire en sorte qu'une assemblée générale des associés soit convoquée aux fins de révoquer le Gérant MGE en question et voter en faveur d'une telle révocation conformément aux Statuts. Dans tel cas, les Associés éliront lors de cette même assemblée générale un nouveau Gérant MGE à partir d'une liste de candidats proposés aux Associés. Les gérants de classe B sont nommés par les Associés et sont révocables à tout moment, avec ou sans raison, par une décision des Associés.

8.2 Réunion des Gérants

8.2.1 Aucune décision ne sera prise à une réunion du Conseil à moins que le quorum ne soit atteint, à savoir lors des réunions du Conseil, qu'un Gérant MGE, un Gérant SPG et un Gérant de classe B soient présents en personne ou par procuration par un autre Gérant.

8.2.2 Si le quorum n'est pas présent à une réunion du Conseil endéans des 30 minutes de l'heure prévue pour la réunion du Conseil, ou si au cours de la réunion, le quorum n'est plus atteint, la réunion sera reportée d'au moins une journée, mais ne pouvant excéder trois jours ouvrables (ne tenant pas compte de la date de la réunion initiale et la date de la réunion ajournée) au même endroit et à la même heure de la journée. Le quorum de la réunion ajournée doit être un Gérant MGE, un Gérant SPG et un Gérant de classe B. Le quorum pour toute reprise ultérieure de cette réunion faute de quorum est fixé aux Gérants présents. Une convocation pour la réunion ajournée doit être donnée à chacun des Gérants au moins un jour ouvrable à l'avance et une telle convocation doit être donnée de la même manière, et en spécifiant le même ordre du jour que la réunion initiale.

8.2.3 Les résolutions du Conseil sont prises à la majorité des voix exprimées pour ou contre la résolution lors d'une réunion atteignant le quorum des Gérants dûment convoquée et tenue. Chaque Gérant présent à une réunion du Conseil est habilité à voter au nom de tout autre Gérant (le Gérant Absent) qui n'est pas présent à la réunion dès lors qu'une autorisation écrite a été donnée par le Gérant Absent au Gérant habilité à exprimer son vote au nom du Gérant Absent (et une telle autorisation écrite doit être présentée lors de la réunion du Conseil en question).

8.2.4 Une convocation de chaque réunion du Conseil précisant la date, l'heure, le lieu de la réunion et l'ordre du jour qui y sera traité, doit être donnée à tous les Gérants par le Gérant instigateur cinq jours ouvrables avant une telle réunion (ou toute autre période de convocation que peuvent être convenues de temps à autre par chacun des Gérants à une assemblée générale des Associés).

8.2.5 Toutes les réunions du Conseil ont lieu au (i) siège social de la Société, ou (ii) à tout autre endroit à Luxembourg tel que convenu par chacun des Gérants, ou (iii) en cas d'urgence, à tel autre endroit que chacun des Gérants aurait convenu à condition qu'aucun des Gérants qui participent à une réunion du Conseil (le cas échéant) ne soient situés au Royaume-Uni durant cette période et (iv) au moins deux fois par an, tous les Gérants doivent participer physiquement à la réunion.

8.2.6 Sauf accord contraire donné par écrit par chacun des Gérants:

- Les réunions du Conseil se tiendront au moins de manière trimestrielle aux dates convenues par les Associés;
- Toujours sous réserve des exigences de convocation des réunions prévues au présent article 8, une conférence téléphonique au cours de laquelle le quorum des Gérants (pour les besoins d'affaires destinés à être réalisée lors de cette réunion) participe à l'appel (à condition que la majorité des Gérants participant à la conférence téléphonique soit situé au Luxembourg ou à tout autre endroit tel que convenu par les Gérants et qu'aucun des Gérants participant à la conférence téléphonique ne soit situé au Royaume-Uni à cette période) sera aussi valable et efficace qu'une réunion des Gérants dûment convoquée et tenue conformément aux dispositions du présent article 8; et

- Tout Gérant doit en aviser la Société par voie de convocation et tout autre Gérant a le droit de convoquer une réunion des Gérants aux endroits prévus à l'article 8.5, endéans un délai raisonnable après la date prévue par ladite convocation, mais une telle réunion ne pourra pas être convoquée à un délai plus court que celui prévu à l'article 8.2.4 à moins que tous les Gérants en conviennent par écrit.

8.2.7 Tous les documents du Conseil pour ses réunions seront envoyés à tous les Gérants au moment ou préalablement au moment où à la notification de la réunion en question est donnée et, sauf accord contraire par chacun des Associés, les projets des procès-verbaux des réunions du Conseil seront envoyés aux Associés et Gérants dès que possible après la tenue de la réunion en question. Les Gérants de classe B ont la responsabilité de la préparation des procès-verbaux des réunions du conseil. Aucun sujet omis de l'ordre du jour tel indiqué dans la convocation de la réunion des Gérants ne peut être décidé lors de cette réunion à moins que tous les Gérants n'en conviennent.

8.2.8 Tous les documents devant être conservés par la Société tel que requis par la loi, y compris le registre de la Société, seront conservés à Luxembourg.

8.2.9 La Société sera engagée envers les tiers par la signature de tout Gérant dûment autorisé par le Conseil ou par toute(s) personne(s) à qui des pouvoirs spéciaux ont été délégués par le Conseil

Deuxième résolution

L'Associé Unique décide de nommer les personnes suivantes en qualité de gérants de classe A de la Société avec effet immédiat et pour une durée indéterminée:

- Stanley Shashoua, né le 20 octobre 1970 à New York, Etats-Unis d'Amérique, résidant au 151 East 85th Street, Apt 19G, New York, NY 10028, Etats-Unis d'Amérique; et

- Brian McDade, né le 15 mai 1979 à Pawtucket, Etats-Unis d'Amérique, résidant au 1044 Pawtucket Drive, Westfield, IN 46074, Etats-Unis d'Amérique; et

- Simon John Johnston, né le 13 décembre 1960 à Freemantle, Australie, résidant au Nations House, 103 Wigmore Street, London W1U 1WH, Royaume-Uni.

L'Associé Unique décide de nommer les personnes suivantes en qualité de gérants de classe B de la Société avec effet immédiat et pour une durée indéterminée:

- Pierre Claudel, né le 23 mai 1978 à Schiltigheim (France), résidant au 65 boulevard Grande Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg;

- Joé Greis, né le 26 janvier 1986 à Luxembourg, résidant au 65 boulevard Grande Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg; et

- Douwe Terpstra, né le 31 octobre 1958 à Leeuwarden (Pays-Bas), résidant au 65 boulevard Grande Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg.

Troisième résolution

L'Associé Unique décide de donner pouvoir et autorité donnés à tout gérant de la Société, tout avocat ou employé de Loyens & Loeff à Luxembourg et tout employé de Intertrust Luxembourg S.A., chacun agissant individuellement, pour procéder aux formalités relatives aux changements de gérants et à signer ou délivrer tout document nécessaire ou utile à ce sujet.

Estimation des frais

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ mille trois cents euros (EUR 1.300,-).

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du comparant, le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

106752

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire du comparant, le mandataire du comparant a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 28 juin 2013. Relation: EAC/2013/8430. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): M. Halsdorf.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2013105246/267.

(130127346) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2013.

Hermalux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 15.035.589,00.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 55, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 59.813.

—
EXTRAIT

En date du 8 juillet 2013, l'Associé unique a pris les résolutions suivantes:

- La démission de Madame Sandra Calvaruso en tant que gérante est acceptée avec effet au 8 juillet 2013.
- Monsieur Samuel Haas, avec adresse professionnelle au 55, Avenue de la Gare à L-1611 Luxembourg, est élu nouveau gérant de la société avec effet au 8 juillet 2013, et ce pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 8 juillet 2013.

Pour extrait conforme

Hermalux Sarl

Référence de publication: 2013101479/16.

(130122916) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2013.

Information Business Integration A.G., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 38.854.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire du 8 juillet 2013

Sont nommés comme nouveaux administrateurs, leur mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2012:

Administrateur de Catégorie A

- Monsieur Philippe BRUNETON, demeurant professionnellement au 51, rue des Aubépines L-1145 Luxembourg,

Administrateur de Catégorie B

- Monsieur Reno Maurizio TONELLI, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle L-1653 Luxembourg,

Pour extrait conforme

Luxembourg, le 9 juillet 2013.

Référence de publication: 2013101506/17.

(130122880) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2013.

H.C.L. Luxembourg s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 300, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 58.292.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

F Van Gool.

Référence de publication: 2013101468/10.

(130123730) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2013.
